

BANQUE CENTRALE DU CONGO



Rapport sur la Supervision des Intermédiaires Financiers 2018

Novembre 2020

Banque Centrale du Congo
Siege social : 563, Boulevard Colonel Tshatshi
B .P. 2697
KINSHASA I
Tél. : +243 81 88 05 152 (Haute Direction)
Fax : +243 81 30 10 959 (Haute Direction)
E-mail: Secdsif@bcc.cd
Site Web: [http : //www.bcc.cd](http://www.bcc.cd)

Rédaction terminée en 2019.

La reproduction du rapport d'activités est autorisée à condition d'en citer la source

MOT DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR





LE GOUVERNEUR

Cher lecteur,

Concerne : Présentation du Rapport sur la supervision des intermédiaires financiers de la République Démocratique du Congo, édition 2018

Ainsi qu'il est de coutume, l'honneur m'échoit de vous présenter le rapport d'activités du secteur financier de la République Démocratique du Congo pour l'exercice 2018, hormis les secteurs des assurances et de fonds de pension, lequel rapport recèle des indications sur les divers aspects du fonctionnement de ses composantes.

Les activités des institutions financières congolaises ont été exercées dans un contexte marqué par une relative stabilité du cadre macroéconomique durant l'année 2018, consécutive à l'accalmie observée sur le marché des biens et services ainsi que celui des changes, ayant conduit à l'assouplissement de la politique monétaire via notamment la baisse du taux directeur de la Banque Centrale du Congo.

En ce qui concerne le paysage du secteur financier durant l'année sous revue, il reste dominé en termes de nombre par les Institutions du Système Financier Décentralisé, à savoir : les coopératives d'épargne et de crédit ainsi que les institutions de microfinance. En effet, leur nombre s'est maintenu à 102 alors que celui des banques est passé de 18 à 17, à la suite du retrait d'agrément d'Alliance Bank Congo, consécutif à sa dissolution volontaire. En sus de ces deux premières catégories, le secteur a compté également une caisse d'épargne, 5 sociétés financières, à la suite du retrait d'agrément de Kwanza Capital SA, et parmi lesquelles figurent 4 établissements de monnaie électronique, 3 Institutions Financières Spécialisées, dont le nombre est resté inchangé durant la période sous étude. Quant aux messageries financières et bureaux de change, leur nombre est passé respectivement de 70 à 79 et de 27 à 32.

S'agissant des comptes ouverts en les livres des institutions financières au cours de la période sous revue, leur nombre s'est accru à hauteur de 8,7 % entre 2017 et 2018. En effet, il est passé de 3.911.387 à 4.541.700 pour le secteur bancaire et de 1.931.438 à 2.098.859 au niveau des institutions de microfinance alors que le nombre de comptes actifs dans les établissements de monnaie électronique a enregistré une progression significative de 80 %, passant de 3.251.461 à 5.866.141.

Sur le plan réglementaire, il y a lieu de mentionner la poursuite, en collaboration avec le FMI/AFRITAC CENTRE, des travaux de révision de la réglementation prudentielle tant quantitative que qualitative afin de la conformité aux standards internationaux et de l'adoption de bonnes pratiques pouvant consolider la situation et la crédibilité aussi bien des banques, en particulier, que des Etablissements de crédit, en général. Les travaux sur les instructions qualitatives se sont focalisés sur les textes ci-après :

- l'Instruction n°17 modification 2 aux établissements de crédit relative aux règles prudentielles en matière de contrôle interne ;
- l'Instruction n°18 modification 1 relative aux conditions d'agrément des banques, de leurs dirigeants et commissaires aux comptes ainsi que de modifications de leurs situations statutaires ;
- l'Instruction n°19 modification 1 relative à l'exercice des fonctions de commissaire aux comptes des établissements de crédit et des Institutions de microfinance ;
- l'Instruction n°21 modification 1 relative au gouvernement d'entreprise des établissements de crédit ;
- l'Instruction n°22 modification 1 aux établissements de crédit relative à la gestion des risques.

En outre, il sied de relever la poursuite du processus d'élaboration des Instructions relatives à la protection des consommateurs des services financiers, à la communication financière, au fonctionnement d'une faillite ainsi qu'aux conditions d'agrément, de modification des statuts et des autres éléments ayant concouru à la délivrance de l'agrément des Coopératives d'Epargne et de Crédit ainsi que des Institutions de Micro Finance.

En sus des informations traitées relativement à l'évolution des activités, ce rapport met également en exergue les aspects liés à la surveillance du secteur au travers des contrôles sur pièces et sur place, des projets et réformes en cours portant notamment sur la mise en place d'un fonds de garantie de dépôts, la modernisation de la centrale des risques et la migration des cadres comptables des établissements de crédit et des institutions de microfinance aux normes I.F.R.S, ainsi que des activités menées par la Banque Centrale du Congo avec les partenaires au développement impliqués dans l'assistance technique, en vue de la consolidation du secteur financier et l'amélioration de l'inclusion financière en RDC.

Je vous invite donc à parcourir avec délectation ce rapport sur la supervision des intermédiaires financiers, édition 2018.


Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO
Gouverneur

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR DE LA SURVEILLANCE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Au cours de l'année 2018, le secteur financier congolais a évolué dans un cadre macroéconomique stable, favorable aux opérations financières, comme à toute autre activité économique. Cette stabilité du cadre macroéconomique a été attestée par l'accalmie observée sur le marché des biens et services ainsi que celui des changes ayant conduit à l'assouplissement de la politique monétaire via notamment la baisse du taux directeur de la Banque Centrale du Congo.

Dans ce contexte, la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers a continué d'œuvrer pour le développement et la consolidation du système financier congolais, à travers des efforts orientés principalement sur les quatre (4) axes suivants :

- le renforcement du dispositif réglementaire et de la pratique de la supervision en RDC, notamment avec la publication et la vulgarisation en 2018 de l'Instruction n° 14, modification 6, relative aux normes prudentielles de gestion ainsi que l'Instruction n° 36 sur l'activité du crédit-bail ;
- la finalisation des travaux de révision des instructions prudentielles qualitatives 17, 18, 19, 21 et 22, en vue d'assurer leur publication en 2019 ;
- la finalisation des textes réglementaires dans le domaine de la protection des consommateurs des services financiers ;
- la recherche des réponses idoines au phénomène « de-risking » qui menace la stabilité financière du pays.

S'agissant de l'adaptation du cadre réglementaire congolais aux standards internationaux en la matière, l'Autorité de Régulation et de Contrôle a, dans l'Instruction n°14 modification 6 relative aux normes prudentielles de gestion publiée en janvier 2018, mis l'accent notamment sur (i) la redéfinition des fonds propres suivant les dispositions de Bâle III, (ii) l'introduction des coussins aussi bien de conservation, contracycliques que pour les banques d'importance systémique, afin de renforcer la résilience des banques à faire face à des éventuels chocs et (iii) la mise en place du ratio de levier de 5 %, en vue de limiter le niveau d'accumulation de l'endettement du secteur bancaire.

En outre, dans le but, d'une part, de consolider le secteur bancaire et, d'autre part, d'accroître la capacité d'intervention des banques dans le financement de l'économie, la Banque Centrale du Congo a procédé au relèvement du capital minimum exigé qui se fera en deux étapes, d'abord de USD 10 millions à USD 30 millions dès le mois de janvier 2019, ensuite de USD 30 millions à USD 50 millions à fin décembre 2020. Cette mesure est justifiée notamment par l'accroissement de la part des prêts non performants dans les bilans bancaires, le faible niveau de financement de l'économie et les cas de liquidation des banques connus ces dernières années.

En ce qui concerne les travaux de révision des Instructions prudentielles qualitatives, ils se sont poursuivis pendant l'année 2018 avec comme objectif d'assurer leur publication au cours du premier semestre 2019. Il s'est agi notamment (i) d'affirmer le pouvoir de l'Organe Délibérant dans la surveillance de l'Organe Exécutif des Etablissements de Crédit par son implication directe dans la définition de la stratégie et la détermination des politiques desdits établissements et (ii) de prendre en compte dans la réglementation des nouvelles dispositions relatives à l'externalisation de certaines fonctions auprès des pôles d'excellence.

Pour ce qui est des textes réglementaires dans le domaine de la protection des consommateurs des services financiers, ils ont été finalisés et leur publication est prévue pour le mois de janvier 2019. Il sied de rappeler que leur élaboration a été un processus participatif du début à la fin et rentre dans le cadre de bonnes pratiques dans le secteur financier. Dans ce processus, la Banque Centrale du Congo a bénéficié du concours des associations professionnelles tant des fournisseurs que des consommateurs de crédit, des ministères et institutions impliquées (Finances, FEC, CNSS, SONAS) ainsi que des partenaires au développement pour leur imprégnation et validation.

Par ailleurs, le de-risking, qui se traduit par la rupture des relations de correspondance bancaire, constitue un défi majeur pour le secteur financier congolais et accroît sensiblement le risque d'instabilité financière du fait de la forte dollarisation et du caractère extraverti de l'économie de la RDC. Pour ce faire, l'Autorité de Régulation et de Contrôle a pris fait et cause pour l'ensemble du secteur bancaire congolais en raison, d'une part, de la position délicate dans laquelle se trouvent les banques congolaises en rapport avec l'application des sanctions internationales prises à l'encontre de certaines personnes physiques et morales par des organisations internationales ou d'autres Etats et, d'autre part, par le rappel exprimé par la Banque Centrale du Congo au Gouvernement de la République de la nécessité de doter le pays, à moyen terme, d'un dispositif légal permettant de rendre exécutoire les différentes sanctions émanant aussi bien des Nations Unies que des autres organisations ou Etats ayant une emprise notable sur le système financier international, afin de protéger le secteur bancaire contre des tentatives de poursuites judiciaires qui en découleraient.

TABLE DES MATIERES

MOT DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR	3
AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR DE LA SURVEILLANCE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	7
LISTE DES TABLEAUX	14
LISTE DES FIGURES	15
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	17
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2018	19
I ^{ère} PARTIE:	
PRESENTATION DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS	21
CHAPITRE I	
PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS	23
I.1 SECTEUR BANCAIRE.....	23
I.2 SECTEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES DECENTRALISEES	23
I.3 LES AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	24
CHAPITRE II	
EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR FINANCIER.....	26
II.1 LE SECTEUR BANCAIRE	26
II.2. INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	44
II.3 LES AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS.....	50
II ^{ème} PARTIE:	
SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER.....	63
CHAPITRE I	
REFORMES	65
I.1. REGLEMENTATION	65
I.2. AUTRES REFORMES.....	66
I.3. EXECUTION DES PROJETS.....	67
CHAPITRE II	
AGREMENTS ET ACTES CONFORMES.....	70
II.1. AGRÉMENT	70
II.2. ACTES CONFORMES	70
CHAPITRE III	
CONTROLE.....	71
III.1. CONTROLE PERMANENT	71
III.2. CONTROLE SUR PLACE	72
III.3. SUIVI DES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER	77
III ^{ème} PARTIE:	
AUTRES ACTIVITES	83
CHAPITRE I	
ACTIVITES DE LA CENTRALE DES RISQUES.....	85
CHAPITRE II	
PROCESSUS DE LIQUIDATION	86
CHAPITRE III	
PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE ET COOPERATION INTERNATIONALE	88
III.1. MESURES DE PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE.....	88
III.2. COOPERATION INTERNATIONALE	90

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques de la RDC de 2016 à 2018	20
Tableau 2 : Réseau d'exploitation bancaire.....	23
Tableau 3 : Répartition des ISFD par province	24
Tableau 4 : Paysage des Autres Intermédiaires Financiers	24
Tableau 5 : Evolution du bilan agrégé du secteur bancaire (en millions USD)	27
Tableau 6 : Evolution des dépôts de la clientèle de 2015 à 2018	29
Tableau 7 : Evolution des crédits à la clientèle de 2015 à 2018.....	31
Tableau 8 : Ventilation des crédits par secteur d'activités en 2018	33
Tableau 9 : Evolution du solde de trésorerie de 2015 à 2018.....	35
Tableau 10 : Evolution de la rentabilité des banques de 2015 à 2018	36
Tableau 11 : Evolution de l'adéquation du capital aux risques bancaires de 2015-2018.....	42
Tableau 12 : Evolution du risque de crédit de 2015 – 2018.....	43
Tableau 13 : Evolution du risque de liquidité de 2014 - 2018	44
Tableau 14 : Part du total bilan des ISFD par origine de capitaux	46
Tableau 15 : Evolution de l'actif des Institutions de microfinance	47
Tableau 16 : Evolution du passif des Institutions de microfinance.....	48
Tableau 17 : Ventilation du résultat net.....	50
Tableau 18 : Evolution des transferts nationaux des messageries financières	51
Tableau 19 : Evolution des transferts internationaux reçus des messageries financières.....	53
Tableau 20 : Evolution des transferts internationaux émis par les messageries financières	53
Tableau 21 : Top cinq (5) des messageries financières en termes d'importance des flux de transferts nationaux	53
Tableau 22 : Top cinq (5) des messageries financières en termes d'importance des flux de transferts internationaux	54
Tableau 23 : Top cinq (5) des messageries financières en termes d'importance des flux de transferts internationaux émis	54
Tableau 24 : Evolution des activités des Etablissements de Monnaie Electronique.....	55
Tableau 25 : Évolution de quelques indicateurs	56
Tableau 26 : Evolution du compte de résultat	57
Tableau 27 : Évolution des achats des devises	58
Tableau 28 : Évolution des ventes des devises	58
Tableau 29 : Évolution des indicateurs clés	59
Tableau 30 : Évolution des indicateurs clés des institutions financières spécialisées	60
Tableau 31 : Situation des missions planifiées et réalisées	72
Tableau 32 : Répartition des contrôles sur place des Institutions de Microfinance par type de contrôle	73
Tableau 33 : Evolution du nombre d'emprunteurs et des crédits déclarés dans l'applicatif ISYS-CERI.....	85
Tableau 34 : Evolution du nombre de comptes ouverts	90

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Composition du bilan des banques.....	28
Figure 2 : Répartition des dépôts collectés par maturité.....	30
Figure 3 : Répartition des dépôts par province en 2018.....	30
Figure 4 : Ventilation des crédits par maturité.....	32
Figure 5 : Ventilation des crédits par province.....	34
Figure 6 : Structure du Produit Net Bancaire en 2018	37
Figure 7 : Composition des charges de structure en 2018.....	38
Figure 8 : Contribution des banques au résultat net suivant leur catégorisation	39
Figure 9 : Contribution des banques au résultat net suivant l'origine des capitaux	40
Figure 10 : Le Rendement des Actifs (ROA) et le Rendement des Fonds Propres (ROE) des banques suivant l'origine des capitaux	41
Figure 11 : Composition des risques bancaires en 2018.....	44
Figure 12 : Répartition des Parts de marché entre les banques et les Institutions de Microfinance.....	45
Figure 13 : Répartition du total bilan par province	46
Figure 14 : Evolution des transferts nationaux par catégories.....	51
Figure 15 : Evolution des transferts nationaux par monnaies (En million de USD).....	52
Figure 16 : Part de marché des EME selon le volume des transactions	55

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFI :	Alliance pour l’Inclusion Financière
AFRITAC :	Centre Régional du Fonds Monétaire International pour l’Assistance Technique en Afrique Centrale
AIF :	Autres Intermédiaires Financiers
BC :	Banque Congolaise
BCC :	Banque Centrale du Congo
BDEGL :	Banque de Développement des Etats de Grands Lacs
BIAC :	Banque Internationale pour l’Afrique au Congo
CADECO :	Caisse d’Epargne du Congo
CDF :	Francs Congolais
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COBAC :	Compagnie Bancaire de Commerce et de Crédit
COOPEC :	Coopérative d’Epargne et de Crédit
CT :	Court Terme
DSIF :	Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers
EME :	Etablissements de Monnaie Electronique
FEC :	Fédération des Entreprises Congolaises
FIBANK :	First National Bank
FMI :	Fonds Monétaire International
FNM :	Fonds National de la Microfinance
FP :	Fonds Propres
FPI :	Fonds pour la Promotion de l’Industrie
FPM :	Fonds pour l’Inclusion Financière
IMF :	Institution de Micro Finance
JIE :	Journée Internationale de l’Epargne
LBC/FT :	Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
LCB :	La Cruche Banque
LT :	Long Terme
ME :	Monnaies Etrangères
MN :	Monnaie Nationale
MOCERI :	Modernisation de la Centrale des Risques
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNB :	Produit Net Bancaire
PNEF :	Programme National d’Education Financière
RDC :	République Démocratique du Congo
ROA :	Return On Assets (Rendement des Actifs)
ROE :	Return On Equity (Rendement des Capitaux Propres de base)
SADC :	Communauté de Développement d’Afrique Australe
SMA :	Semaine Mondiale de l’Argent
SOFIDE :	Société Financière de Développement
SONAS :	Société Nationale des Assurances
UBC :	Union des Banques Congolaises
USD :	Dollar des Etats Unis

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2018

L'évolution de la conjoncture économique de la RDC est fortement influencée par celle des cours des matières premières dont dépend le pays. En effet, l'économie congolaise repose principalement sur les industries extractives, qui sont très dépendantes des prix mondiaux et de la dynamique économique internationale.

Depuis fin 2015, le pays a souffert de la chute des cours du cuivre (premier produit d'exportation) et du cours du cobalt, qui ont entraîné une dégradation des différents indicateurs macroéconomiques à partir de 2016.

Tableau 1 : Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques de la RDC de 2016 à 2018

Rubriques	2016	2017	2018
Taux de croissance du PIB réel	2,4	3,7	5,8
Prix à la consommation (inflation)	23,6	54,7	7,2
Réserves (en semaines d'importations de biens et de services)	2,8	1,9	2,6
Taux de change (USD/CDF)	1 201,10	1 590,50	1 632,60
Taux directeur BCC (%)	14%	20%	14%

Source : BCC/Rapport annuel 2018.

Comme l'indique le tableau 1 ci-dessus, l'embellie des cours des matières premières observée en 2018 a induit une accélération des activités économiques par rapport à 2016 et 2017, avec un taux de croissance de 5,8 % venant de 3,7 % en 2017. Cette croissance économique a eu notamment pour effet, sur le marché intérieur, la décélération du rythme de formation des prix des biens et services, avec un taux d'inflation contenu à un chiffre (7,2 %).

Pour ce qui est du secteur extérieur en 2018, le contexte a été marqué par la stabilité du Franc Congolais sur le marché des changes. En effet, la parité USD/CDF a été établie à CDF 1.635,62 le dollar américain, soit une dépréciation annuelle à l'indicatif de 2,7 %, contre 23,7 % en 2017. Par ailleurs, s'agissant des réserves internationales, elles ont atteint 2,6 semaines d'importations en 2018 contre 1,9 semaine en 2017.

Dans la conduite de la politique monétaire en 2018, il y a lieu de noter l'assouplissement du dispositif de la Banque Centrale du Congo qui a baissé son taux directeur de 20 % à 14 % en 2018. Cette baisse a été motivée, d'une part, par le ralentissement anticipé sur l'inflation en cours de l'année et, d'autre part, par le maintien des coefficients de la réserve obligatoire des banques à 2 % pour les dépôts en monnaies étrangères à vue et à terme et à 0 % pour ceux en monnaie nationale.

I^{ère} PARTIE :
PRESENTATION DU SECTEUR FINANCIER
CONGOLAIS

CHAPITRE I

PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS

I.1 SECTEUR BANCAIRE

A fin 2018, le secteur bancaire congolais était composé de dix-sept (17) banques suite à la dissolution volontaire d'Alliance Bank. En effet, cette banque était confrontée à d'énormes difficultés de fonctionnement depuis son agrément et avait décidé de sa dissolution volontaire et en a informé l'Autorité de Régulation et de Contrôle. Quant à la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo, BIAC en sigle, elle demeure toujours sous administration provisoire de la Banque Centrale du Congo, en dépit, d'une part, de la dégradation continue de sa situation financière et, d'autre part, des intentions de rachat manifestées mais non concrétisées par divers investisseurs.

Par ailleurs, il sied de retenir que la santé financière du secteur est satisfaisante du fait de la réduction du nombre de banques à situation financière préoccupante. De trois (3) à fin 2017, à la suite de la liquidation de la FIBANK, elles sont demeurées au nombre de deux (2) à fin 2018.

Le réseau d'exploitation bancaire s'est enrichi de quelques nouvelles unités aussi bien en ce qui concerne les Agences que les Guichets. De 284 à fin 2017, les agences sont passées à 286 tandis que les guichets ont augmenté de 3 unités. Le nombre des guichets a atteint 124 à fin 2018 venant de 121 en 2017.

Tableau 2 : Réseau d'exploitation bancaire

Rubriques	2014 ®	2015 ®	2016 ®	2017	2018
Agences	252	289	300	284	286
Guichets	75	114	132	121	124
Total	327	403	432	405	410

Source : BCC/DSIF

I.2 SECTEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES DECENTRALISEES

En dépit de la dissolution volontaire d'une IMF et de l'agrément d'une autre enregistrés en 2018 dans la Ville Province de Kinshasa, la composition du secteur de la microfinance est restée inchangée avec cent deux (102) ISFD, situation observée depuis 2016.

Comme pour les années antérieures, les Coopératives d'Epargne et de Crédit sont demeurées la catégorie la plus prépondérante avec 80,4 % du nombre d'institutions. De ce fait, ledit secteur a été constitué de quatre-vingt-deux (82) institutions mutualistes contre vingt (20) IMF.

S'agissant de la couverture du territoire national, il sied de noter que les ISFD ont été présentes dans dix-sept (17) provinces sur les vingt-six (26), dont quatorze (14) abritant des sièges sociaux et trois (3) uniquement des points d'exploitation. On constate cependant, à l'instar des années précédentes, leur prépondérance dans les Provinces du Nord Kivu, avec une part de 25,5 %, du Sud Kivu avec 23,5 % et de la Ville Province de Kinshasa avec 19,6 %.

Tableau 3 : Répartition des ISFD par province

N°	Provinces	Nombre d'ISFD		
		2016	2017	2018
1	KWILU	7	6	6
2	KONGO CENTRAL	11	11	11
3	MONGALA	1	1	1
4	NORD-UBANGI	1	1	1
5	KASAÏ CENTRAL	1	1	1
6	LOMAMI	1	2	2
7	SANKURU	1	1	1
8	HAUT-KATANGA	3	2	2
9	KINSHASA	20	20	20
10	MANIEMA	2	2	2
11	NORD-KIVU	24	26	26
12	ITURI	2	2	2
13	TSHOPO	3	3	3
14	SUD-KIVU	25	24	24
TOTAL		102	102	102

Source: BCC/DSIF

I.3 LES AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

L'expression « Autres intermédiaires Financiers », AIF en sigle, comprend aussi bien, les caisses d'épargne, les institutions financières spécialisées et les sociétés financières que les messageries financières et les bureaux de change.

Tableau 4 : Paysage des Autres Intermédiaires Financiers

N°	Catégories d'institutions Financières	2015	2016	2017	2018
1	Caisses d'Epargne	1	1	1	1
2	Sociétés Financières	6	6	6	5
	<i>dont Etablissements de Monnaie Electronique</i>	4	4	4	4
3	Institutions Financières Spécialisées	3	3	3	3
4	Messageries Financières	80	74	70	79
5	Bureaux de Change	16	20	18	32

Source : BCC/DSIF

Le tableau 04 ci-dessus illustre que seul le nombre de caisse d'épargne et d'institutions financières spécialisées n'a pas varié de 2015 à 2018. Le nombre de messageries financières et de bureaux de change a augmenté respectivement de neuf (9) et cinq (5) unités. Par contre, pour les sociétés financières, leur nombre a baissé à cinq (5) unités à la suite du retrait d'agrément de Kwanza Capital SA.

Il convient de souligner que les cinq (5) sociétés financières sont constituées de quatre établissements de monnaie électronique et d'un fonds de financement appelé Fonds pour l'inclusion financière, en sigle FPM SA.

Les Institutions financières spécialisées, quant à elles, sont composées de trois institutions publiques, à savoir: la Société Financière de Développement, en sigle SOFIDE, le Fonds de Promotion de l'Industrie, en sigle FPI, et le Fonds National de Microfinance, FNM en sigle.

CHAPITRE II

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR FINANCIER

II.1 LE SECTEUR BANCAIRE

Les informations analysées dans cette section concernent l'ensemble du secteur bancaire, exception faite de la BIAC en raison de l'in vraisemblance de certains aspects de sa situation financière.

Au 31 décembre 2018, le système bancaire congolais a affiché un total bilan de USD 6 542,2 millions, contre USD 5 477,5 millions une année plus tôt, soit une hausse de 19,4 %.

La collecte de l'épargne a poursuivi sa progression à un rythme soutenu en 2018. En effet, l'ensemble des ressources collectées par les banques auprès de la clientèle (ménages, institutions publiques et privées) a augmenté de USD 746,15 millions, passant de USD 3 744,5 millions en 2017 à USD 4 490,7 millions en 2018, soit une croissance de 19,9 %.

S'agissant du financement de l'économie, l'encours global des prêts à la clientèle a atteint USD 2 650,3 millions à fin 2018, en hausse de 19,9 % par rapport à 2017, dans un contexte où le PIB a progressé de 5,8 %. En sus, cet accroissement important du portefeuille de crédit en 2018, contrairement à l'année précédente, n'a pas été corrélé aux créances en souffrance portées par les banques congolaises. En effet, les taux brut et net de dégradation du portefeuille crédit ont de ce fait enregistré des diminutions.

Le produit net bancaire (PNB) s'est accru de 23,0 % pour s'établir à USD 599,7 millions, en progression par rapport à son niveau de 2017. La rentabilité des banques s'est améliorée. Le résultat net agrégé de l'ensemble des banques a atteint USD 76,6 millions à fin 2018 contre une perte de USD 2,8 millions en 2017. Le rendement des fonds propres (*return on equity – ROE*) et celui des actifs (*Return on Assets – ROA*) se sont établis respectivement à 10,7 % et 1,2 % en 2018, contre -0,6 % et -0,1 % en 2017.

En termes de solvabilité, la situation des établissements bancaires s'est de nouveau confortée en 2018. Le secteur a affiché un total de fonds propres réglementaires de USD 684,5 millions au 31 décembre 2018, dont USD 582,9 millions de fonds propres de base. À cette date, la moyenne du ratio de fonds propres de catégorie 1 a atteint 13,5 %, soit un niveau bien supérieur au minimum réglementaire de 7,5 %.

II.1.1 Bilan

Tableau 5 : Evolution du bilan agrégé du secteur bancaire (en millions USD)

RUBRIQUES	2015	2016	2017 ®	2018	Variation en valeur	Variation en %
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 338,72	2 088,45	2 903,76	3 429,95	526,19	18,1 %
Crédits bruts à la clientèle	2 443,17	2 456,41	2 210,77	2 650,29	439,52	19,9 %
Crédits en souffrance nette	243,44	213,15	230,98	239,45	8,47	3,7 %
Provisions pour créances en souffrance	134,69	246,26	207,33	119,10	-88,23	-42,6 %
Crédits nets à la clientèle	2 308,48	2 210,15	2 003,44	2 531,19	527,75	26,3 %
Opérations diverses et autres	240,96	226,51	229,32	226,89	-2,43	-1,1 %
Immobilisations nettes	332,40	312,83	340,98	354,14	13,16	3,9 %
TOTAL	5 220,55	4 837,93	5 477,50	6 542,18	1 064,68	19,4 %
Opérations de trésorerie et interbancaires	425,28	539,92	620,18	690,63	70,45	11,4 %
Dépôts de la clientèle	3 717,79	3 367,73	3 744,53	4 490,69	746,15	19,9 %
Dépôts en MN	602,66	491,59	383,17	451,92	68,75	17,9 %
Opérations diverses et autres	390,69	376,60	426,16	445,32	19,16	4,5 %
Dettes à moyen et long terme	128,50	115,14	138,66	155,99	17,34	12,5 %
Autres ressources permanentes	33,29	35,42	40,90	45,12	4,22	10,3 %
Fonds propres comptables	524,99	403,13	507,05	714,43	207,37	40,9 %
Total	5 220,55	4 837,93	5 477,50	6 542,18	1 064,68	19,4 %

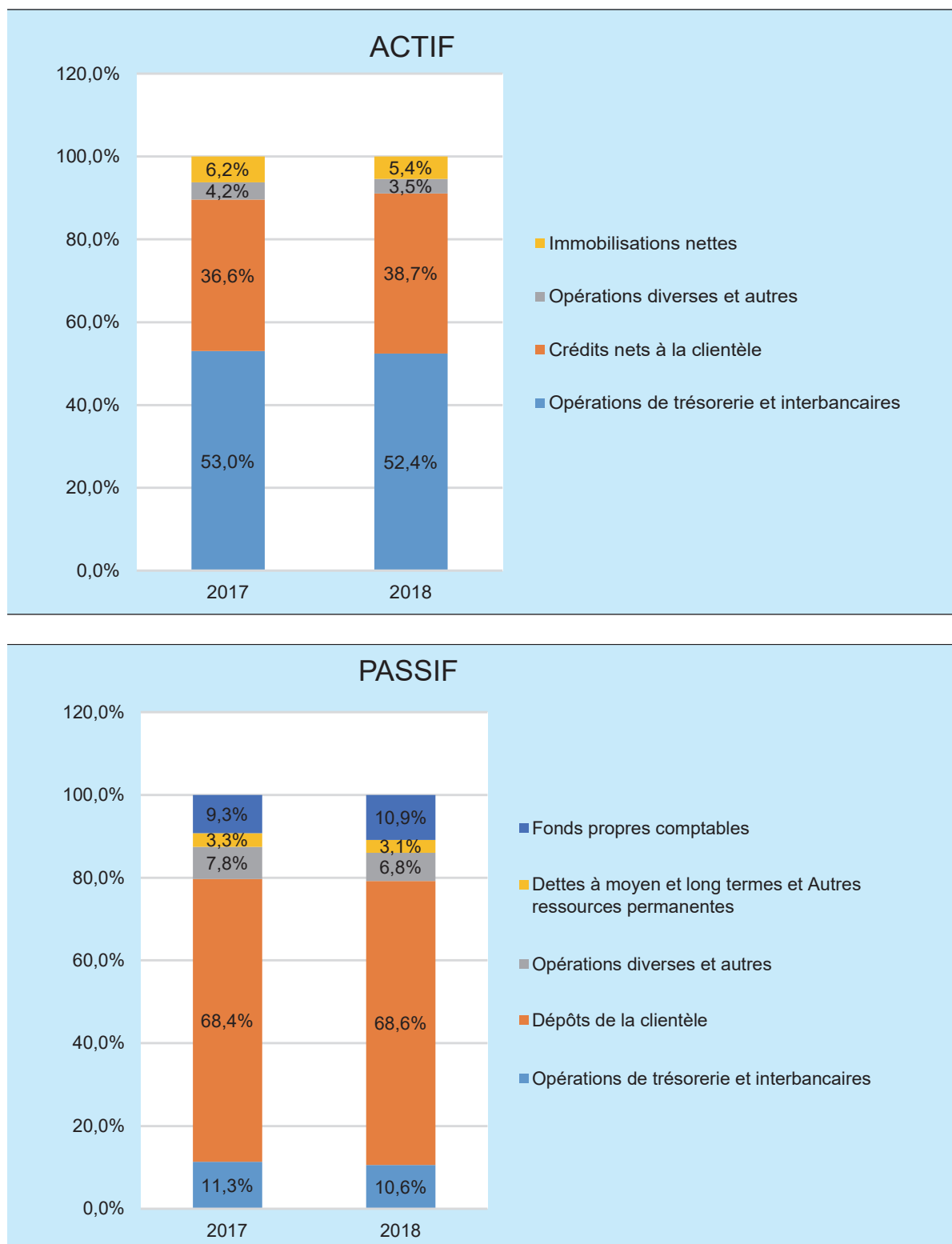
Source : BCC/DSIF

Comme indiqué dans le tableau 05 ci-dessus, l'activité bancaire est demeurée en 2018 dans une dynamique de croissance affichant un total bilan en hausse de USD 1 064,7 millions par rapport à 2017.

Cette progression a été consécutive principalement :

- au passif, d'une part, à la hausse de 19,9 % des dépôts de la clientèle, principale ressource des banques, qui se sont situés à USD 4 490,7 millions, représentant près de 68,6 % du total bilan, et d'autre part, à celle de 11,4 % des opérations de trésorerie et interbancaires, qui se sont établies à USD 690,6 millions ;
- à l'actif, à l'augmentation de 19,9 % des crédits bruts accordés à la clientèle, se fixant à USD 2 650,3 millions et à celle de 18,1 % des emplois de trésorerie et interbancaires qui se sont établis à USD 3 430,0 millions.

Figure 1 : Composition du bilan des banques



Source : BCC/DSIF

A fin 2018, le bilan se compose principalement, à l'actif, des emplois de trésorerie et interbancaires ainsi que des crédits bruts à la clientèle, qui ont représenté respectivement 52,4 % et 38,7 % de l'actif.

Au passif, les dépôts de la clientèle ont constitué 68,6 % des ressources, suivis des fonds propres comptables qui ont représenté 10,9 % du total bilan.

Ces répartitions des emplois et ressources, quasiment identiques entre 2017 et 2018, expriment au mieux le modèle économique des banques évoluant en RDC. En effet, avec la prédominance des dépôts de la clientèle au passif et les opérations de trésorerie et interbancaires à l'actif, la quasi-totalité des banques est de type universel, dont l'activité d'intermédiation s'oriente à la fois vers les placements auprès de correspondants étrangers, notamment pour le dénouement des opérations extérieures au regard de l'extraversion de l'économie congolaise, et l'octroi des crédits aux agents économiques locaux.

II.1.2 Dépôts de la clientèle

Tableau 6 : Evolution des dépôts de la clientèle de 2015 à 2018

RUBRIQUES	2015	2016	2017 ®	2018	Variation en Valeur	Variation en %
I. Dépôts de la clientèle par Types	3 717,79	3 367,73	3 744,53	4 490,69	746,15	19,9 %
Comptes ordinaires (Dépôts à vue)	3 091,65	2 679,11	2 968,21	3 587,88	619,67	20,9 %
Comptes courants	2 129,81	1 860,00	2 082,62	2 528,17	445,55	21,4 %
Comptes de chèques	412,65	339,24	375,44	446,61	71,18	19,0 %
Comptes sur livrets	481,97	391,14	433,99	515,98	81,99	18,9 %
Provisions crédocs	13,85	18,50	15,05	10,15	-4,90	-32,5 %
autres	53,37	70,22	61,10	86,96	25,86	42,3 %
Dépôts à terme	584,44	658,69	743,19	850,63	107,44	14,5 %
Dépôts à regime spécial	41,70	29,93	33,14	52,17	19,04	57,5 %
II. Dépôts de la clientèle par Monnaies	3 717,79	3 367,73	3 744,53	4 490,69	746,15	19,9 %
Total Dépôts Monnaie Nationale	602,66	491,59	383,17	451,92	68,75	17,9 %
Total Dépôts Monnaies Etrangères	3 115,14	2 876,14	3 361,36	4 038,76	677,40	20,2 %
III. Dépôts de la clientèle par provenance	3 717,79	3 367,73	3 744,53	4 490,69	746,15	19,9 %
Total Administration publique centrale	182,05	121,21	91,95	135,22	43,27	47,1 %
Total Administration publique locale	34,14	54,39	30,22	16,62	-13,59	-45,0 %
Total Entreprises publiques	247,31	183,78	203,66	302,66	98,99	48,6 %
Total Entreprises privées	1 636,21	1 543,16	1 719,07	1 795,07	76,00	4,4 %
Total Ménages	1 618,08	1 465,19	1 699,63	1 831,81	132,18	7,8 %
Total ISBLM	NA	NA	NA	179,10		
Total Autres	NA	NA	NA	230,20		

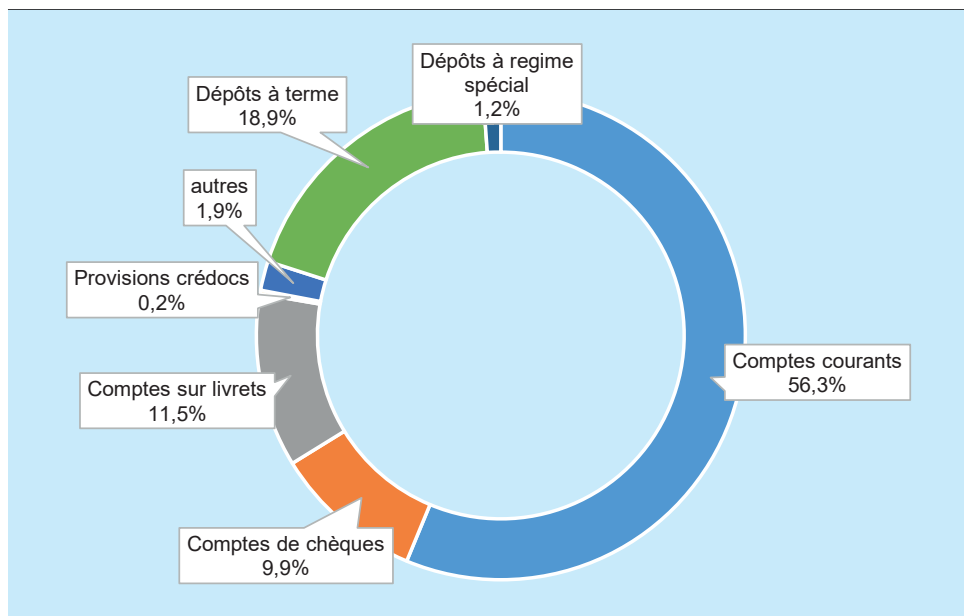
Source : BCC/DSIF

Au cours de la période sous analyse, l'évolution à la hausse des dépôts est impulsée :

- **du point de vue de la maturité**, par les dépôts à vue affichant un accroissement de 20,9 %, soit la part dominante des dépôts collectés au cours de la période sous examen, représentant 79,9 % du volume total des dépôts. Il sied de noter une préférence pour les dépôts en comptes courants qui représentent 70,5 % des dépôts à vue ;

- **du point de vue de la monnaie**, par l'accroissement des dépôts en monnaies étrangères de USD 677,4 millions, soit une progression de 20,2 %. Les dépôts en franc congolais ont également connu une hausse de USD 68,8 millions, soit 17,9 % au cours de la période sous revue.

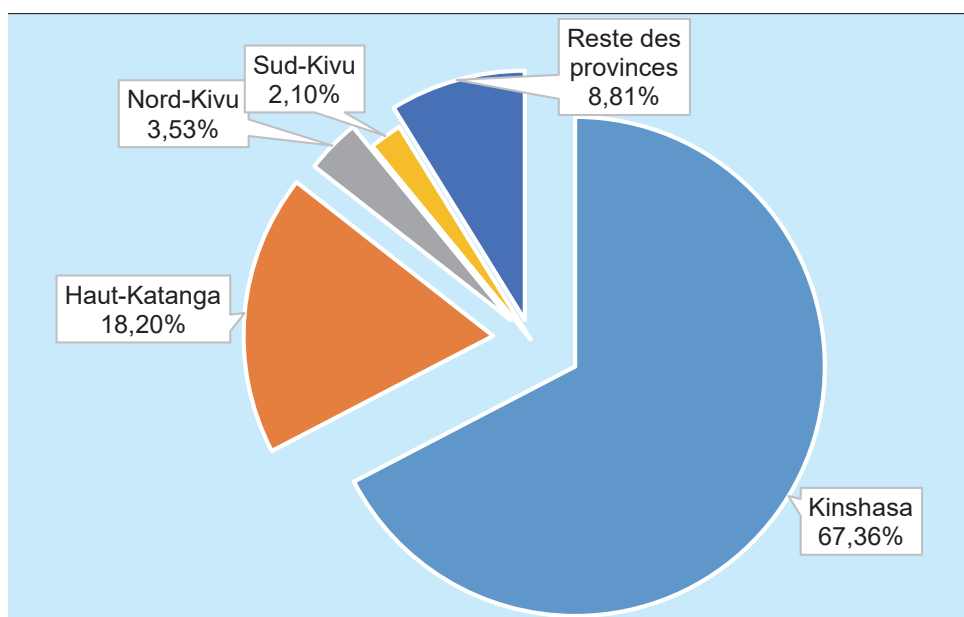
Figure 2 : Répartition des dépôts collectés par maturité



Source : BCC/DSIF

La figure 02 ci-dessus illustre la prépondérance des dépôts à vue représentant 79,9 % du total des dépôts, soit la somme de quatre composantes suivantes : les comptes courants (56,3 %), les comptes de chèques (9,9 %), les comptes sur livrets (11,5 %) et les autres dépôts (1,9 %). Cependant, il a été noté la modicité des ressources à moyen et long termes, censées soutenir significativement la croissance économique.

Figure 3 : Répartition des dépôts par province en 2018



Source : BCC/DSIF

La figure n° 03 ci-dessus montre que 91,2 % des dépôts collectés sont concentrés dans quatre provinces, à savoir : Kinshasa 67,4 %, Haut-Katanga 18,2 %, Nord-Kivu 3,5 % et Sud-Kivu 2,1 %. En revanche, la collecte de dépôts dans les vingt-deux provinces restantes n'a été que de 8,8 %, principalement dans le Kongo-Central avec 1,6 %, dans l'Ituri avec 0,7 % et dans le Kasai-Oriental avec 0,5 %.

Par contre, la collecte des dépôts par les banques a été quasi nulle dans la Province de la Tshuapa.

Cette répartition dénote la faible pénétration des activités bancaires dans l'économie congolaise.

II.1.3 Crédits à la clientèle

Tableau 7 : Evolution des crédits à la clientèle de 2015 à 2018

RUBRIQUES	2015	2016	2017 ®	2018	Variation en Valeur	Variation en %
01. Crédits bruts à la clientèle (maturité)	2 443,17	2 456,41	2 210,77	2 650,29	439,52	19,9 %
A. Crédits nets par terme	2 308,48	2 210,15	2 003,44	2 531,19	527,75	26,3 %
Crédits à long terme	209,34	211,98	128,56	246,82	118,26	92,0 %
Crédits à moyen terme	706,47	575,12	633,01	728,83	95,82	15,1 %
Total Crédits à court terme	1 149,23	1 209,90	1 010,89	1 316,09	305,21	30,2 %
Crédit à court terme	336,66	335,20	344,40	530,48	186,07	54,0 %
<i>Découvert bancaire</i>	812,57	874,70	666,48	785,61	119,13	17,9 %
Crédits en souffrance	243,44	213,15	230,98	239,45	8,47	3,7 %
B. Provisions	134,69	246,26	207,33	119,10	-88,23	-42,6 %
02. Ventilation des crédits par monnaies	2 308,48	2 210,15	2 003,44	2 531,19	527,75	26,3 %
Total Crédits Monnaies Nationales	273,63	202,13	151,26	139,69	-11,58	-7,7 %
Total Crédits Monnaies Etrangères	2 034,84	2 008,02	1 852,18	2 391,50	539,33	29,1 %
03. Secteur Institutionnel	2 443,17	2 456,41	2 210,77	2 650,29	439,52	19,9 %
Administration publique	76,67	95,32	51,88	160,62	108,74	209,6 %
Entreprises publiques	109,69	201,48	196,26	240,99	44,73	22,8 %
Entreprises privées	1 548,86	1 533,94	1 385,60	1 515,21	129,61	9,4 %
Ménages	707,95	625,68	577,03	676,14	99,11	17,2 %
Total ISBLM	NA	NA	NA	32,28		
Total Autres	NA	NA	NA	25,05		

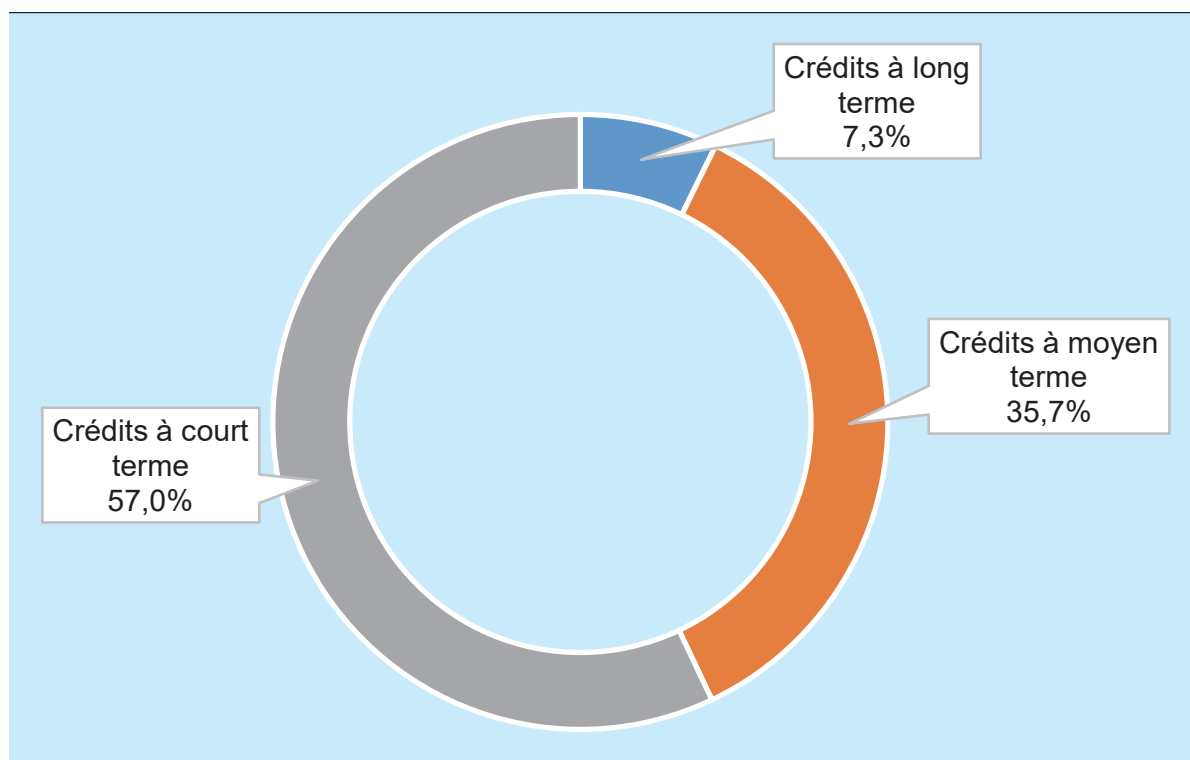
Source : BCC/DSIF

A la lumière du tableau 07 ci-dessus, il est observé une progression des crédits à décaissement de USD 439,5 millions, soit 19,9 %, dépassant ainsi leur niveau de 2016. Cette croissance résulte principalement de l'expansion, en valeur, des crédits à court terme de USD 305,2 millions, soit une hausse de 30,2 %. Aussi, les crédits à long terme renseignent-ils une augmentation significative de 92,0 %, passant de USD 128,6 millions à USD 246,8 millions.

Par ailleurs, les crédits à la clientèle demeurent prédominés à 94,5 % par ceux libellés en monnaies étrangères.

Le taux de réemploi des dépôts du système bancaire s'est situé à hauteur de 59,0 %.

Figure 4 : Ventilation des crédits par maturité



Source : BCC/DSIF

Il est observé une prédominance des crédits à court terme (57,0 % en 2018 contre 35,7 % et 7,3 % respectivement de prêts à MT et à LT).

Tableau 8 : Ventilation des crédits par secteur d'activités en 2018

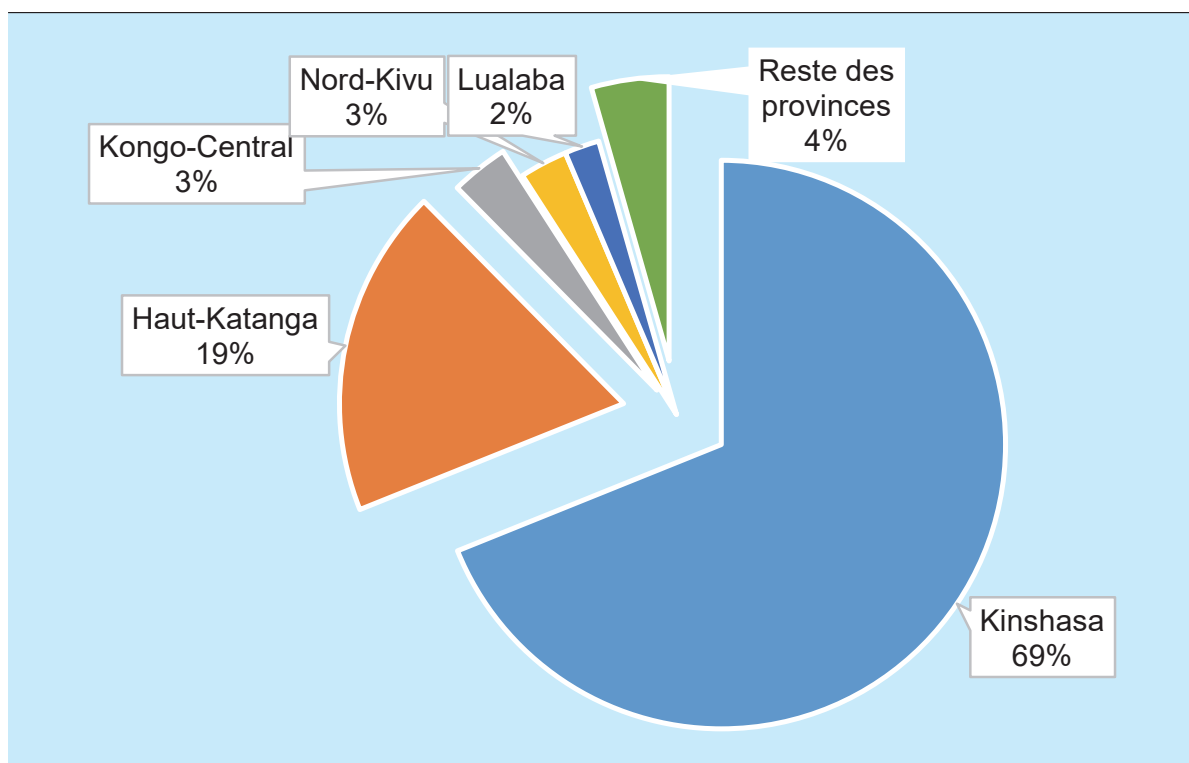
N°	SECTEUR D'ACTIVITES	Proportion
1	Autres activités non sectorisées	29,8%
2	Commerce de gros	10,5%
3	Industries extractives (mines)	8,3%
4	Administration publique	5,8%
5	Transports et entreposage	5,2%
6	Entreprises immobilières	4,5%
7	Commerce de détail	4,4%
8	Information et communication	4,0%
9	Production industrielle (manufactures)	3,6%
10	Autres activités des entreprises de services	3,6%
11	Activités financières et assurances	3,3%
12	Construction, batiments et travaux publics	2,8%
13	Production et distribution de gaz et d'électricité	2,7%
14	Télécommunication	2,1%
15	Agriculture	1,5%
16	Distribution des produits pétroliers	1,2%
17	Enseignement	1,2%
18	Production des produits brassicoles	1,0%
19	Hebergement et restauration	0,9%
20	Production et distribution d'eau	0,7%
21	Vente, réparation, pièces de rechange des véhicules	0,6%
22	Actions sociales : mariage, funérailles, soins médicaux, étude	0,5%
23	Santé	0,5%
24	Elevage, pêche et sylviculture	0,3%
25	Production des produits pétroliers	0,3%
26	Production des produits pharmaceutiques	0,2%
27	Textile et confection	0,2%
28	Exploitation forestière	0,1%
29	Arts, spectacles et activités récréatives	0,1%
30	Distribution des produits pharmaceutiques	0,0%
31	Production artisanale	0,0%
32	Distribution des produits brassicoles	0,0%

Source : BCC/DSIF

L'essentiel des crédits est orienté vers le secteur de commerce général au détriment des secteurs moteurs tels que l'industrie et l'agriculture.

Pour rappel, le secteur bancaire congolais reste peu diversifié, car composé uniquement des banques commerciales. Ainsi, l'absence notamment des banques spécialisées constitue un handicap au financement des secteurs générateurs de croissance tels que l'agriculture, l'habitat et l'industrie, lesquels sont insuffisamment accompagnés par les banques commerciales.

Figure 5 : Ventilation des crédits par province



Source : BCC/DSIF

Il est clairement établi, suivant la figure 06 ci-dessus, que 95,6 % du total des crédits sont concentrés dans cinq (5) provinces, à savoir : Kinshasa, Haut-Katanga, Kongo-Central, Nord-Kivu et Lualaba. Par contre, seulement 4,4 % des crédits ont été décaissés pour les vingt et une (21) provinces restantes. Aussi, convient-il de souligner que, comme pour le cas des dépôts, la Province de la Tshuapa, dépourvue d'institutions bancaires, n'a bénéficié d'aucun concours financier.

En outre, la forte concentration des institutions financières dans les grandes villes continue d'induire la faible inclusion financière.

II.1.4 Le solde de trésorerie

Tableau 9 : Evolution du solde de trésorerie de 2015 à 2018

RUBRIQUES	2015	2016	2017	2018	Variation en USD	Variation en %
1. Encaisse	438,62	422,13	451,90	389,46	-62,44	-13,8 %
2. BCC	430,13	371,25	303,05	488,60	185,55	61,2 %
3. Marché monétaire	98,11	10,00	40,78	85,95	45,17	110,8 %
Prêts interbancaires	48,25	3,01	8,79	16,08	7,28	82,8 %
Placement à la BCC	49,87	6,99	31,99	69,87	37,88	118,4 %
4. Correspondants (Avoirs)	1 339,49	1 237,70	1 976,64	2 233,87	257,23	13,0 %
Comptes de dépôts à vue chez les correspondants.	956,98	865,31	1 188,77	1 308,77	120,00	10,1 %
Comptes nostri	955,90	865,18	1 188,67	1 308,75	120,08	10,1 %
Prêts et comptes à terme des correspondants	371,33	358,77	749,47	917,17	167,70	22,4 %
Prêts au jour le jour aux correspondants	11,17	13,61	38,39	7,93	-30,47	-79,4 %
5. Titres créances et assimilées	29,74	45,90	112,02	229,48	117,46	104,9 %
6. Autres (Autres valeurs reçues en pension, créances litigieuses ou souffrance et créances rattachées) :	1,12	1,46	0,66	2,60	1,94	296,3 %
Autres valeurs reçues en pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 %
Créances litigieuses ou souffrance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 %
Créances rattachées	1,12	1,46	0,66	2,60	1,94	296,3 %
Total Avoirs	2 337,21	2 088,45	2 885,05	3 429,95	544,90	18,9 %
1. Marché monétaire	66,85	14,77	51,57	142,65	91,08	176,6 %
Emprunts interbancaires	52,59	14,77	51,57	117,69	66,12	128,2 %
Refinancement Banque Centrale	14,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 %
Refinancement Autres	0,00	0,00	0,00	24,96	24,96	0,0 %
Avances au taux de pénalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 %
2. BCC (Engagements)	68,55	214,66	147,43	154,50	7,06	4,8 %
3. Correspondants (Engagements)	288,66	308,49	342,27	391,86	49,59	14,5 %
Comptes à vue des correspondants :	93,80	90,88	217,40	190,68	-26,72	-12,3 %
- dont Comptes lori	52,93	48,10	184,22	172,83	-11,39	-6,2 %
Emprunts et comptes à terme auprès des Correspondants	176,25	195,48	78,95	165,78	86,83	110,0 %
Emprunts au jour le jour auprès des Correspondants	18,61	22,12	45,92	35,40	-10,52	-22,9 %
4. Autres valeurs données en pension et Dettes rattachées	0,94	2,01	1,58	1,62	0,04	2,4 %
Autres valeurs données en pension	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0 %
Dettes rattachées	0,94	2,01	1,58	1,62	0,04	2,4 %
Total engagements	425,00	539,92	542,86	690,63	147,77	27,2 %
Solde de trésorerie	1 912,21	1 548,53	2 342,19	2 739,32	397,13	

Source : BCC/DSIF

Les opérations de trésorerie et interbancaires, représentant 52,4 % du total actif, demeurent les principaux emplois du secteur bancaire. Elles ont enregistré, au cours de la période sous revue, une hausse de USD 526,2 millions, soit un accroissement de 18,1 %, suite notamment à l'augmentation, d'une part, de USD 257,2 millions des avoirs logés auprès des correspondants et, d'autre part, de titres de créances et assimilés de USD 117,5 millions.

S'agissant des avoirs auprès de la Banque Centrale du Congo, ils se sont situés à USD 488,6 millions en 2018, en hausse de USD 185,6 millions, soit un accroissement de 61,2 %, comparés à leur niveau de 2017. Cette tendance haussière est consécutive à l'augmentation des dépôts de USD 746,2 millions, soit un accroissement de 19,9 %, dans un contexte de maintien inchangé des niveaux des coefficients de la réserve obligatoire depuis 2017.

Les emplois sur le marché monétaire ont également enregistré une augmentation de USD 45,2 millions, soit 110,8 %, passant de USD 40,8 millions en 2017 à USD 86,0 millions en 2018. Il sied de noter que les emplois interbancaires demeurent marginaux et n'ont représenté que 18,7 % des emplois sur le marché monétaire. Cette situation résulte, d'une part, de la surliquidité des banques congolaises et, d'autre part, du recours aux correspondants étrangers, en cas de difficulté de trésorerie, auprès desquels elles disposent des avoirs importants en monnaies étrangères.

Pour ce qui est des ressources de trésorerie et interbancaires, elles ressortent aussi en hausse de USD 70,5 millions, soit 11,4 %, due principalement aux progressions des emprunts interbancaires et des engagements envers les correspondants respectivement de USD 66,1 millions (+128,2 %) et USD 49,6 millions (+14,5 %).

II.1.5 Rentabilité

L'analyse de la rentabilité du secteur bancaire congolais est retracée à travers les principaux soldes intermédiaires de gestion repris dans le tableau n°10 ci-après.

Tableau 10 : Evolution de la rentabilité des banques de 2015 à 2018

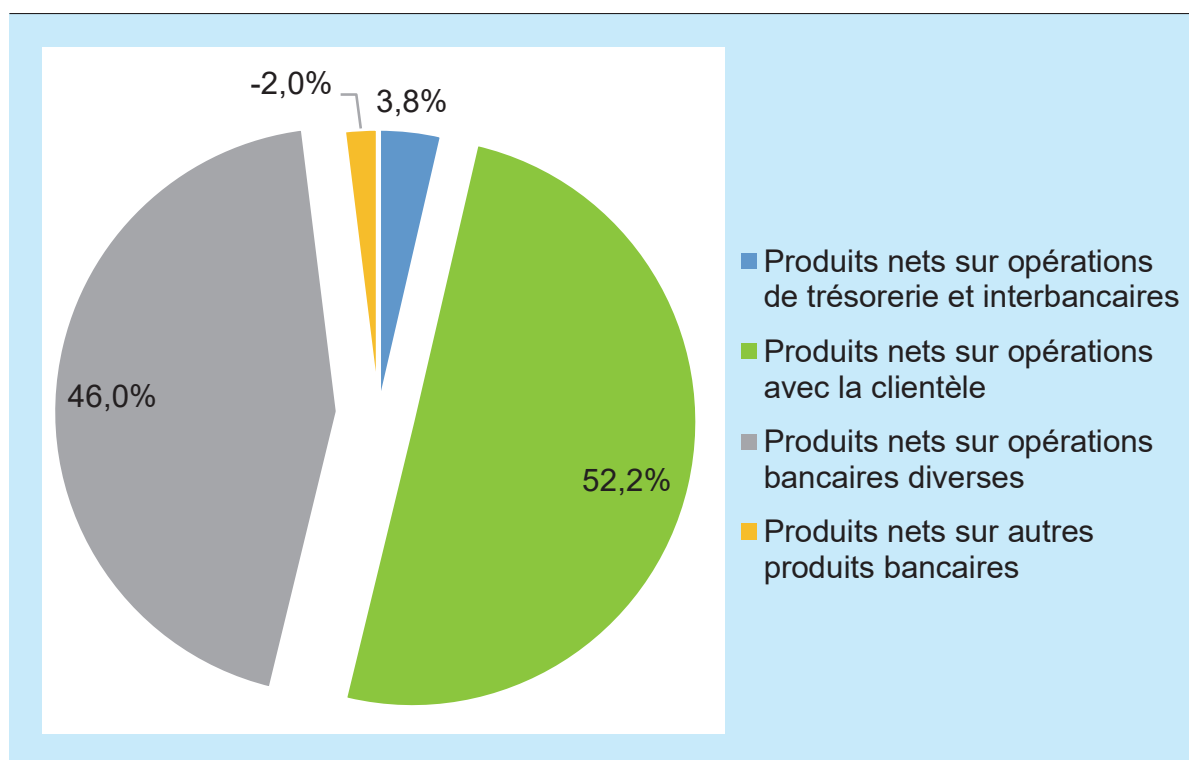
RUBRIQUES	2015	2016	2017	2018	Variation en Valeur	Variation en %
Produits nets sur opérations de trésorerie et interbancaires	-9,74	-5,03	3,69	22,58	18,89	511,71%
Produits nets sur opérations avec la clientèle	304,19	265,42	256,36	313,22	56,86	22,18%
Produits nets sur opérations bancaires diverses	235,24	223,22	219,80	276,12	56,33	25,63%
Produits nets sur autres produits bancaires	-2,32	-5,17	7,68	-12,26	-19,94	-259,67%
PRODUIT NET BANCAIRE	527,36	478,44	487,53	599,66	112,13	23,00%
Charges de structure	407,60	362,10	380,37	447,00	66,63	17,52%
Dont charges de personnel	157,30	134,59	132,72	148,24	15,51	11,69%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	119,76	116,34	107,16	152,66	45,50	42,47%
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	40,12	-89,81	19,61	103,80	84,19	429,20%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	50,17	-100,51	16,08	101,38	85,30	530,32%
RESULTAT NET	18,19	-122,09	-2,80	76,64	79,45	-2832,96%
Rendement des actifs (ROA)	0,35%	-2,52%	-0,05%	1,17%		
Rendement des fonds propres (ROE)	3,47%	-30,29%	-0,50%	10,73%		
Charges du personnel/charges de structure	38,59%	37,17%	34,89%	33,16%		
Coefficient d'exploitation	77,29%	75,68%	78,02%	74,54%		

Source : BCC/DSIF

1.1. Le Produit Net Bancaire

Au cours de la période sous analyse, le Produit Net Bancaire, en sigle PNB, constitué de 41,2 % des intérêts et de 58,8 % des commissions et assimilées, a connu une progression de USD 112,1 millions (+ 23 %), se situant à USD 599,7 millions contre USD 487,5 millions en 2017.

Figure 6 : Structure du Produit Net Bancaire en 2018 (en %)



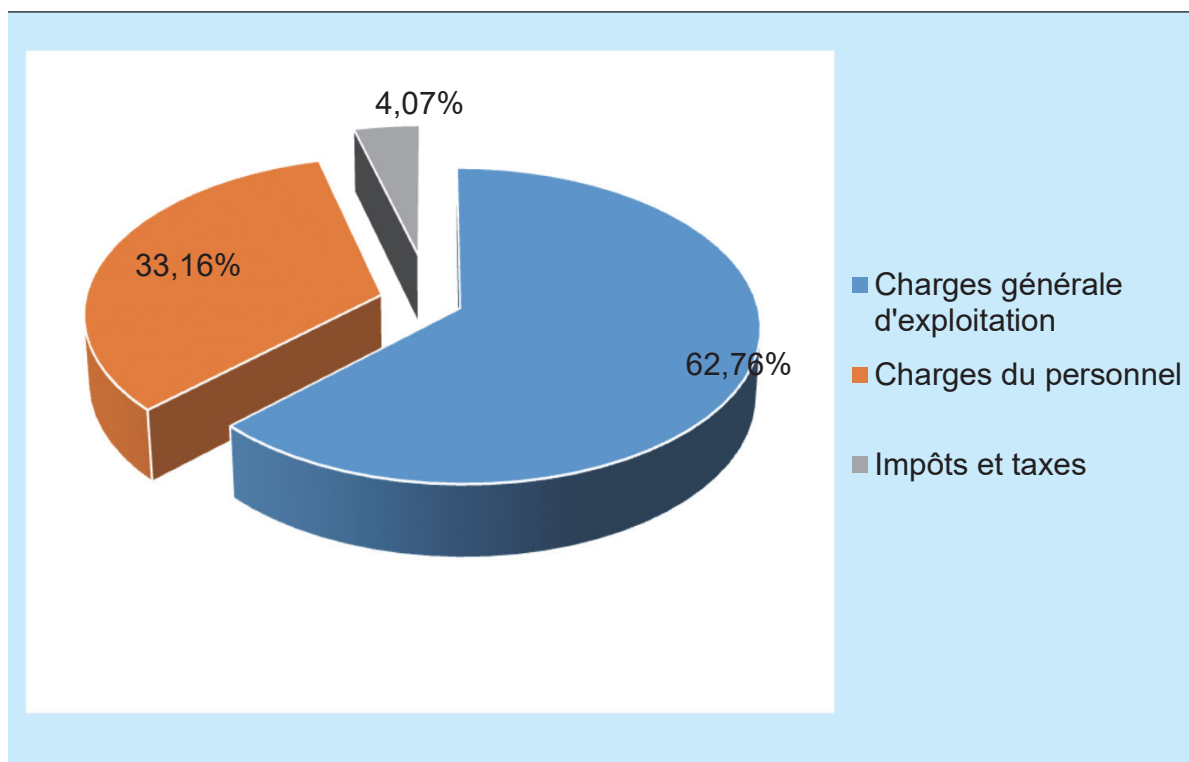
Source : BCC/DSIF

Cette bonne performance est le résultat de la forte dynamique affichée par les produits nets tirés des opérations avec la clientèle (52,2 % du Produit Net Bancaire) et ceux tirés des opérations bancaires diverses (46,0 % du Produit Net Bancaire) qui ont progressé respectivement de USD 56,9 millions (+ 22 %) et de USD 56,3 millions (+ 25,6 %).

1.2. Résultat brut d'exploitation

En 2018, le résultat brut d'exploitation a affiché une amélioration de 42,5 %, s'établissant à USD 152,7 millions. Cette évolution est imputable à la hausse du PNB (+ 23,0 %), en dépit de la progression des charges de structure de USD 66,6 millions (+ 17,5 %) durant la période sous analyse.

Figure 7 : Composition des charges de structure en 2018



Source : BCC/DSIF

Les charges de structure sont composées principalement des charges générales d'exploitation et du personnel, respectivement de USD 280,6 millions, en progression de USD 50,2 millions et de USD 148,2 millions, en hausse de USD 15,5 millions.

Ainsi, le système bancaire congolais a dégagé un coefficient d'exploitation de 74,5 % en 2018, demeurant toujours largement supérieur au plafond de 60 % requis par les bonnes pratiques. Toutefois, il convient de noter que ce coefficient a baissé de 3,5 points de pourcentage par rapport à celui de 2017.

1.3. Résultat net d'exploitation

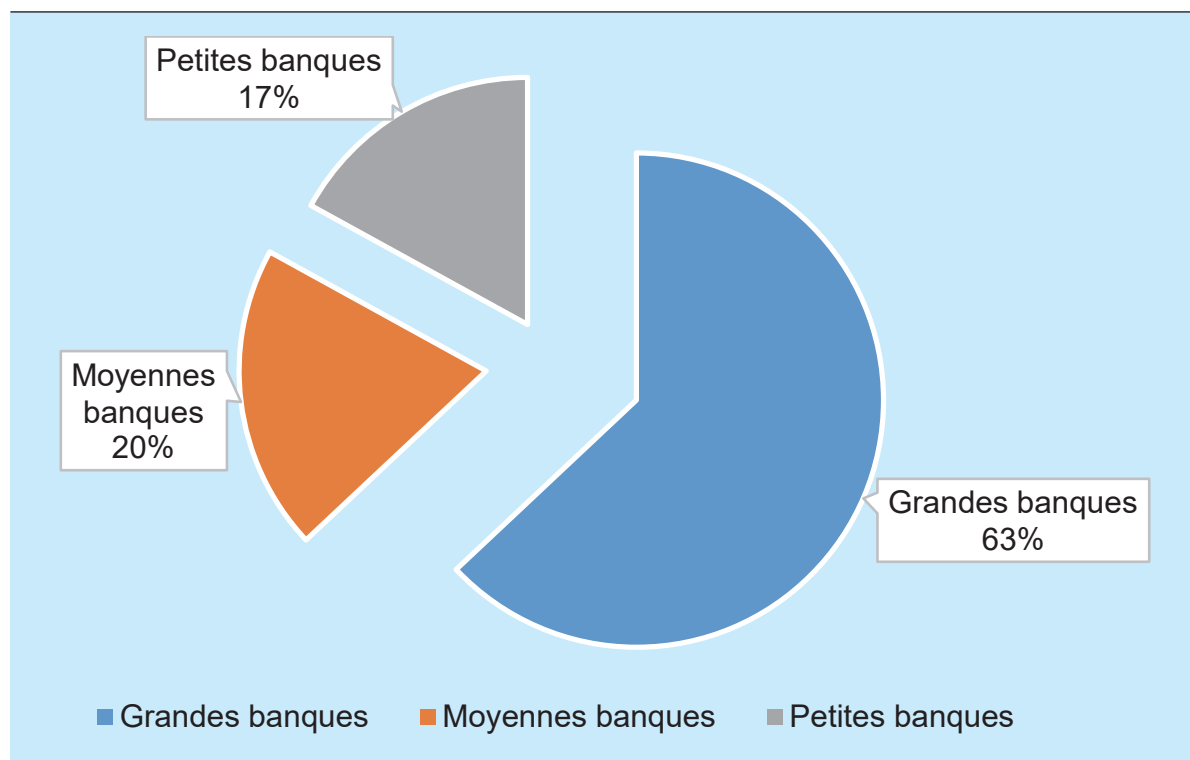
Durant la période sous revue, similairement au résultat brut d'exploitation, le résultat net d'exploitation a connu une augmentation nette de USD 84,2 millions, se chiffrant à USD 103,8 millions. Cette amélioration a été fortement impulsée, d'une part, par la diminution des dotations aux provisions de USD 20,8 millions (- 23,4 %) ainsi que des pertes sur créances douteuses couvertes et non couvertes par des provisions de USD 2,9 millions (- 13 %) et, d'autre part, par la croissance significative des reprises sur provisions de USD 24,7 millions (+ 48,3 %).

1.4. Résultat Net

Contrairement au résultat négatif de USD 2,8 millions connu en 2017, le secteur bancaire a enregistré en 2018 une progression de USD 79,5 millions de son résultat net, le situant à USD 76,6 millions.

Cette rentabilité est due aux résultats nets positifs réalisés par dix (10) banques pour un montant total de USD 96,4 millions. Cependant, six banques ont enregistré des résultats négatifs de l'ordre de USD 16,7 millions durant la période sous analyse.

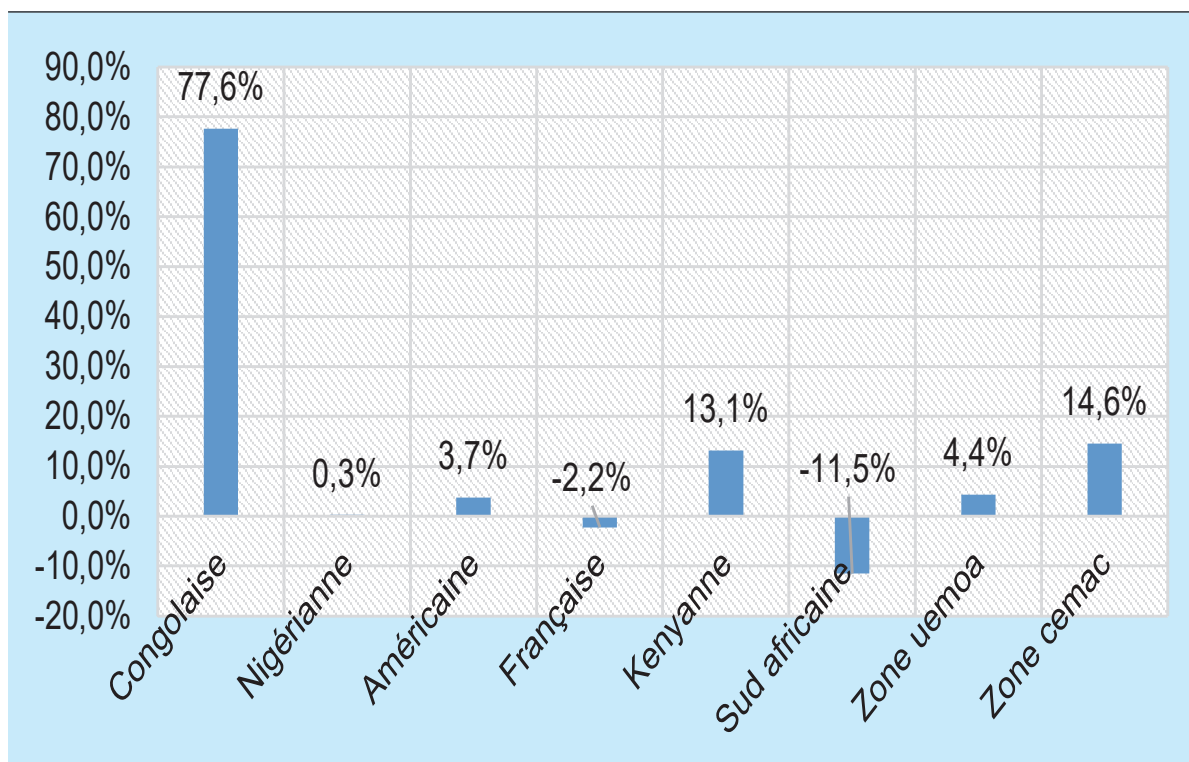
Figure 8 : Contribution des banques au résultat net suivant leur catégorisation



Source : BCC/DSIF

S'agissant de la contribution des banques suivant leurs catégories, il y a lieu de noter que 63 % du résultat net du secteur bancaire provient des grandes banques, 20 % des moyennes banques et 17 % des petites.

Figure 9 : Contribution des banques au résultat net suivant l'origine des capitaux



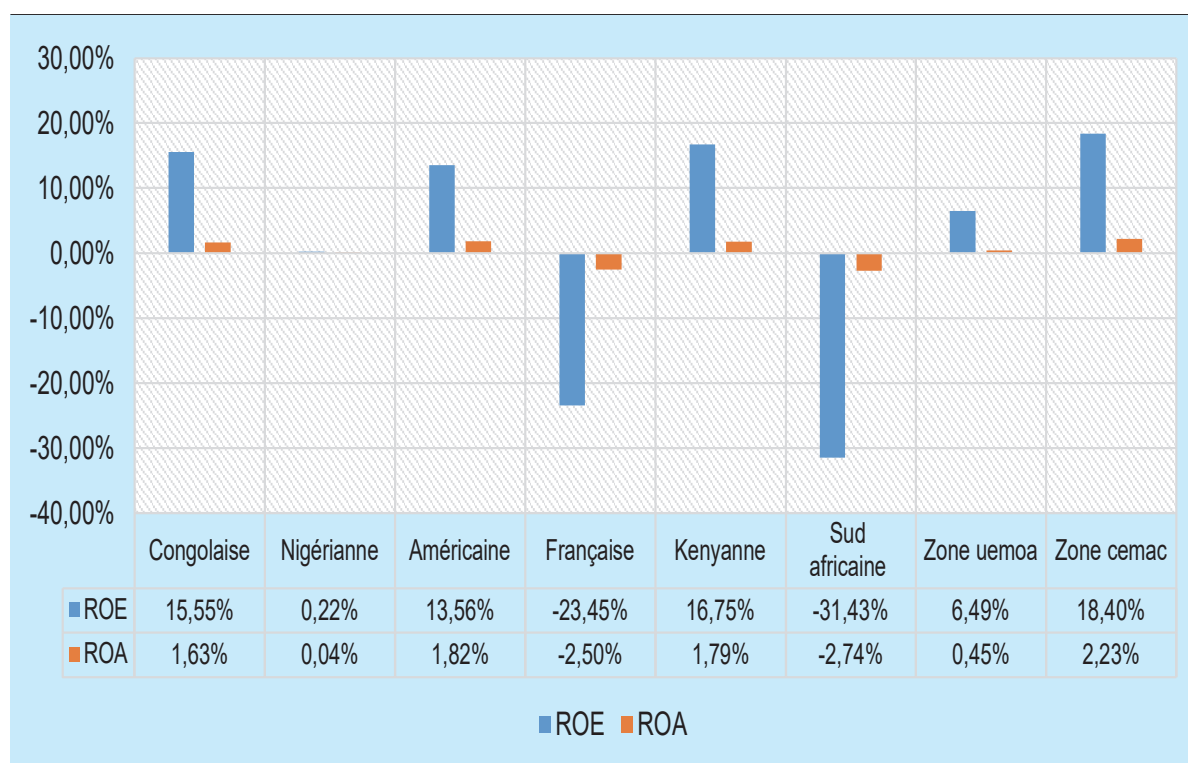
Source : BCC/DSIF

En ce qui concerne la contribution des banques au résultat net du secteur suivant l'origine des capitaux, il convient de relever que les banques à capitaux congolais, au nombre de quatre, contribuent le plus à la formation du résultat net du système bancaire, soit 77,6 % sur total.

1.5. Le Rendement des Actifs (ROA) et le Rendement des Fonds Propres de base (ROE)

Le rendement des actifs et celui des fonds propres de base du système se sont situés à 1,2 % et 10,7 % contre des seuils minima acceptables respectivement de 3 % et 10 %.

Figure 10 : Le Rendement des Actifs (ROA) et le Rendement des Fonds Propres (ROE) des banques suivant l'origine des capitaux



Source : BCC/DSIF

En dépit d'un rendement des fonds propres du système bancaire satisfaisant, il sied de relever que durant la période sous analyse, les banques à capitaux français et sud-africain ont affiché des rendements négatifs de leurs fonds propres, soit respectivement -23,45 % et -31,43 %.

Pour la banque à capitaux français, cette situation est consécutive à la modicité de ses fonds propres comptables, soit USD 7,2 millions (dernière banque du système bancaire congolais) couplée à une réalisation du résultat négatif de USD -1,7 million.

Quant à la banque à capitaux sud-africains, bien que disposant des fonds propres comptables importants (USD 28,06 millions), elle a dégagé un résultat net négatif de USD 8,8 millions.

Par ailleurs, les banques nigériennes, pour leur part, ont dégagé un résultat quasi nul, affectant ainsi leurs performances, en dépit du fait qu'elles disposent des fonds propres comptables importants (deuxième groupe après les banques congolaises).

S'agissant du rendement des actifs, seules deux banques ont affiché des indicateurs en adéquation avec le seuil requis de 3 %. De ce fait, l'ensemble du système bancaire congolais, durant la période sous analyse, a affiché une rentabilité insuffisante par rapport à ses ressources matérielles et financières.

II.1.6. Risques bancaires

L'analyse de l'évolution des risques bancaires en 2018 dénote une situation satisfaisante, malgré la tendance baissière de certains ratios prudentiels, notamment ceux en lien avec l'adéquation des fonds propres par rapport aux risques bancaires.

1. Adéquation du Capital

Tableau 11 : Evolution de l'adéquation du capital aux risques bancaires de 2015-2018

Rubriques	2015	2016	2017	2018	Variation en Valeur	Variation en %
1. Fonds propres de base	430,42	314,46	415,33	582,85	167,52	40,33%
0. Fonds propres complémentaires	113,88	3,57	178,99	101,62	-77,37	-43,23%
2. Fonds propres réglementaires avant déduction	544,30	318,03	594,32	684,47	90,15	15,17%
1. Autres éléments à déduire	4,98	3,80	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Fonds propres réglementaires	539,32	314,23	594,32	684,47	90,15	15,17%
2. TOTAL ACTIFS A RISQUE (Risques Bancaires)	1 897,88	2 436,54	2 179,55	4 487,62	2 308,07	105,90%
4. Ratio de solvabilité globale >_ 10 %	28,68%	13,05%	27,27%	15,25%	-0,1202	
3. Ratio de solvabilité tier 1 >_ 6 %	22,68%	12,91%	19,06%	12,99%	-0,0607	
Ratio de levier >_ 5 %	NA	NA	NA	8,96%		
Norme de couverture des immo. par les FFP ³ 100%	183,20%	86,02%	131,75%	124,94%		

Source : DSIF/BCC

En 2018, les ratios de solvabilité globale et de base du système bancaire congolais se sont situés respectivement à 15,3 % et 13,0 %. Bien que supérieurs aux seuils réglementaires de 10 % et 7,5 %, ils sont en baisse de 12,0 et 6,1 points de pourcentage, comparativement à leur niveau de 2017.

Cette baisse de la solvabilité du système bancaire s'explique à la fois par les facteurs endogènes, liés aux politiques d'appétence aux risques des banques, et exogènes, notamment l'incidence de la Modification n°6 de l'Instruction n°14 relatives aux normes prudentielles de gestion, intervenue au cours de l'année 2018.

En effet, pour ce qui est des facteurs endogènes, il y a lieu de noter que les risques nets pondérés ont quasiment doublé entre 2017 et 2018, passant de USD 2.179,6 millions à USD 4.487,6 millions, soit une croissance de 105,9 % alors que les fonds propres réglementaires agrégés des banques n'ont évolué que de USD 90,1 millions, soit 15,1 %.

La faible croissance des fonds propres des banques tient, d'une part, du report des pertes nettes cumulées respectivement de USD 122,1 millions et USD 2,8 millions enregistrées par le système bancaire congolais en 2016 et 2017 et, d'autre part, des ajustements réglementaires apportés par la modification n°6 de l'Instruction n°14.

Par ailleurs, quant aux facteurs exogènes, la transposition des dispositions des accords de Bale II et III dans la réglementation prudentielle de la RDC a eu comme conséquence, entre autres, l'élargissement de l'assiette des risques bancaires par l'intégration des risques opérationnels et de marché dans la détermination de la solvabilité des banques.

A la suite desdits ajustements réglementaires, consécutivement à la modification n°6 de l’Instruction n°14, les fonds propres complémentaires acceptés ont représenté un montant de USD 101,6 millions, correspondant à 2,5 % des risques bancaires sur un total de USD 182,3 millions. Par contre, les fonds propres de base ont augmenté avec notamment l’intégration d’une grande partie du résultat net de USD 76,6 millions réalisé en 2018.

Les innovations introduites dans la composition des fonds propres ont permis le renforcement de la qualité des fonds propres de base des banques en 2018, malgré la tendance baissière du ratio de solvabilité.

Hormis la qualité des fonds propres, il a été introduit la norme sur le ratio de levier dans l’objectif de limiter l’emprunt excessif des banques en garantissant un accroissement harmonieux entre les actifs bancaires et les fonds propres. En 2018, ledit ratio s’est établi à 9,0 %, supérieur au seuil minimum réglementaire de 5 %.

2. Risque de crédit

Tableau 12 : Evolution du risque de crédit de 2015 – 2018

Rubriques	2015	2016	2017	2018	Variation en point de %
Total risques bancaires/total actif	36,38%	50,36%	41,38%	68,60%	27,22%
Part des créances en souffrance nettes/Total créances nettes	10,55%	9,64%	10,68%	9,46%	-1,22%
Part des créances en souffrance brutes/Total créances brutes	15,48%	18,70%	16,10%	13,53%	-2,57%
Part des créances en souffrance nettes/Fonds propres de base	56,52%	67,78%	48,16%	41,08%	-7,08%
Taux de provisionnement des créances en souffrance	35,62%	53,60%	37,72%	33,22%	-4,51%

Source : BCC/DSIF

Avec la hausse des risques nets pondérés de USD 2.308,1 millions (+105,9 %), les risques bancaires ont représenté 68,6 % des actifs du système bancaire en 2018 contre 41,4 % en 2017.

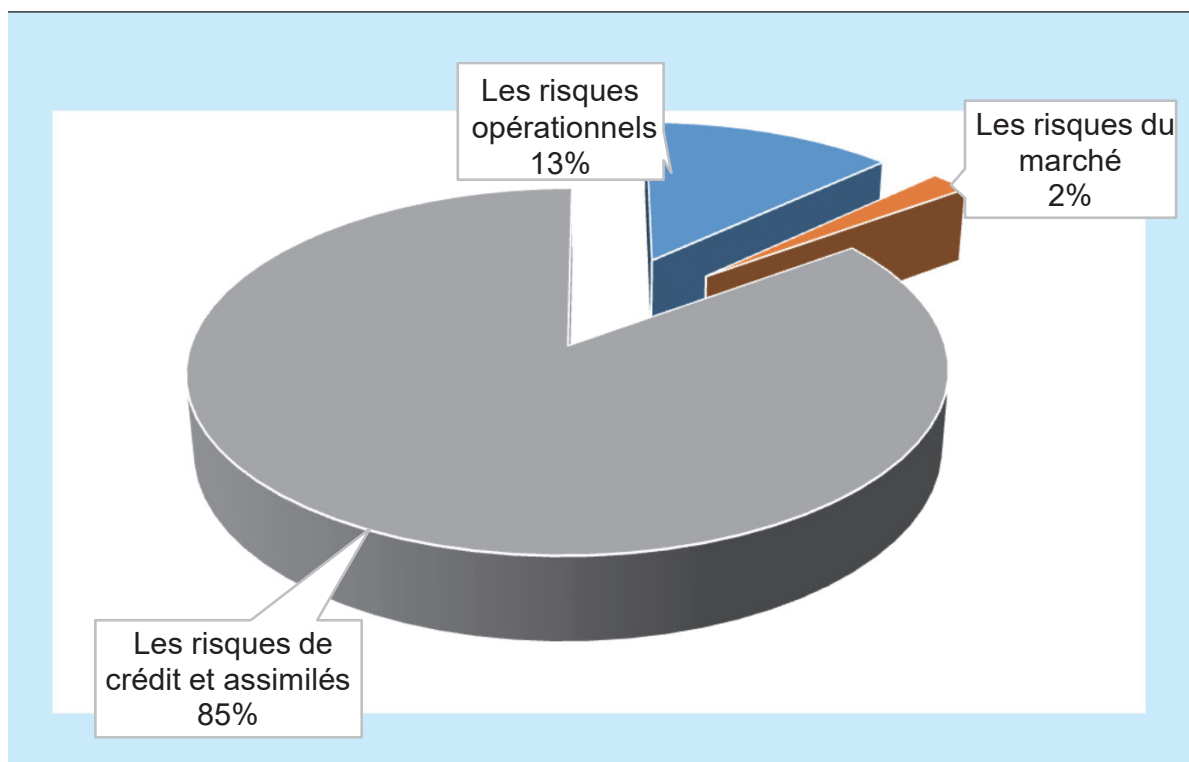
La progression des risques bancaires a impacté les créances en souffrance nettes qui ont atteint USD 239,5 millions en 2018, en expansion de USD 8,5 millions, correspondant à une croissance de 3,7 %.

Bien qu’en net recul de 1,22 point de pourcentage, comparativement à son niveau de 10,7 % atteint en 2017, le taux de dégradation net du portefeuille crédits qui s’est établi à 9,5 % en 2018, demeure supérieur au seuil de 5 % admis par les bonnes pratiques en la matière. Bien plus, les crédits en souffrance du secteur bancaire représentent 41,1 % des fonds propres de base, ce qui expose l’ensemble du système à un risque élevé d’érosion des fonds propres en cas de non-recouvrement des créances concernées.

Par ailleurs, il est à noter que les provisions pour créances en souffrance ont couvert 33,2 % desdites créances en 2018.

Il convient de souligner qu’en dépit de la prise en compte des risques opérationnels et de marché dans la détermination des risques bancaires, le risque de crédit a représenté la proportion la plus importante des risques bancaires en 2018.

Figure 11 : Composition des risques bancaires en 2018



Source : BCC/DSIF

3. Risque de liquidité

Tableau 13 : Evolution du risque de liquidité de 2014 - 2018

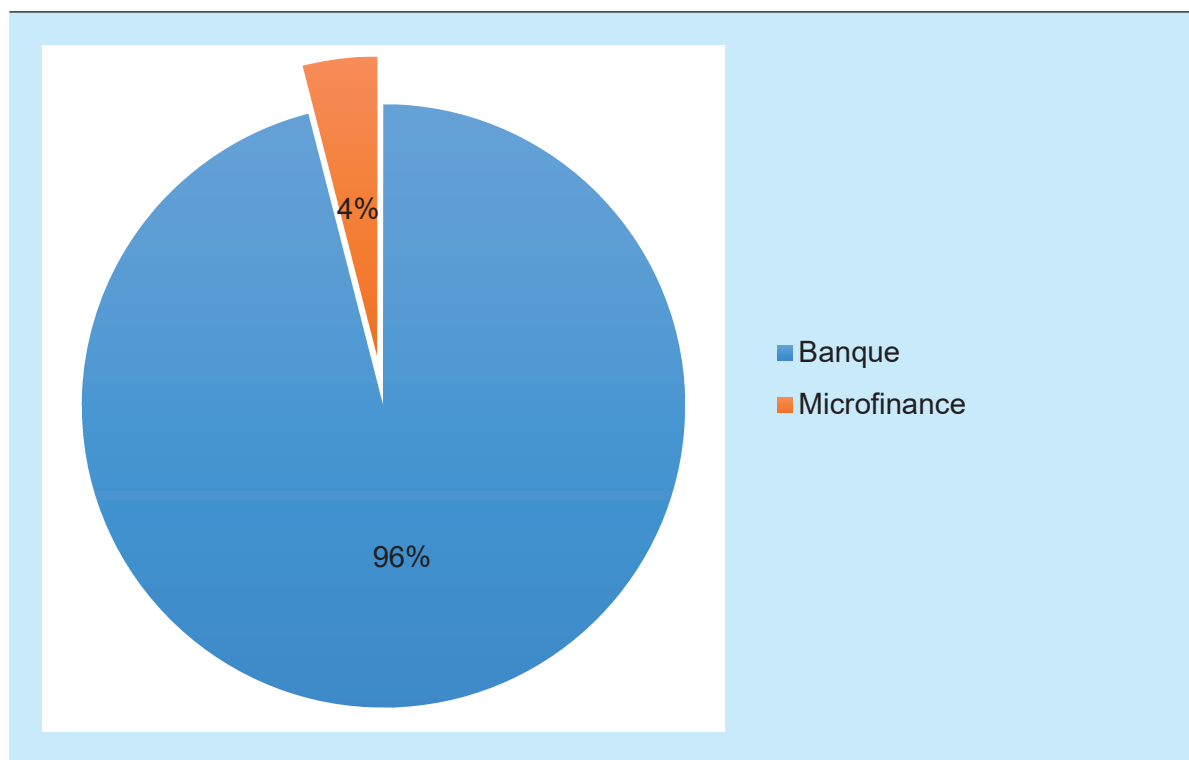
Rubriques	2015	2016	2017	2018	Variation en point de %
Ratio de liquidité globale $\geq 100\%$	128,33 %	122,28 %	127,78 %	158,86 %	31,30 %
Ratio de liquidité MN $\geq 100\%$	153,87 %	139,49 %	154,09 %	474,87 %	321,90 %
Ratio de liquidité ME $\geq 100\%$	124,23 %	116,37 %	122,17 %	135,03 %	13,10 %
Dépôts en MN / Total dépôts	16,21 %	14,60 %	9,82 %	10,06 %	0,20 %

Source : BCC/DSIF

Les ratios de liquidité globale, en monnaies nationale et étrangères, qui mesurent le risque de liquidité, ont été respectivement de 158,9 %, 474,9 % et 135,0 % en 2018, au-delà du seuil réglementaire minimum de 100 %.

II.2. INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Le secteur de la microfinance a connu une relance des activités à fin décembre 2018 après deux années consécutives de ralentissement. Cette hausse est tirée fondamentalement par les bonnes performances observées au niveau des Institutions non mutualistes. En effet, le total bilan consolidé de ce secteur s'est établi à USD 251,0 millions à fin décembre 2018, venant de USD 234,3 millions une année plus tôt, soit une progression de 7,1 %.

Figure 12 : Répartition des Parts de marché entre les banques et les Institutions de Microfinance

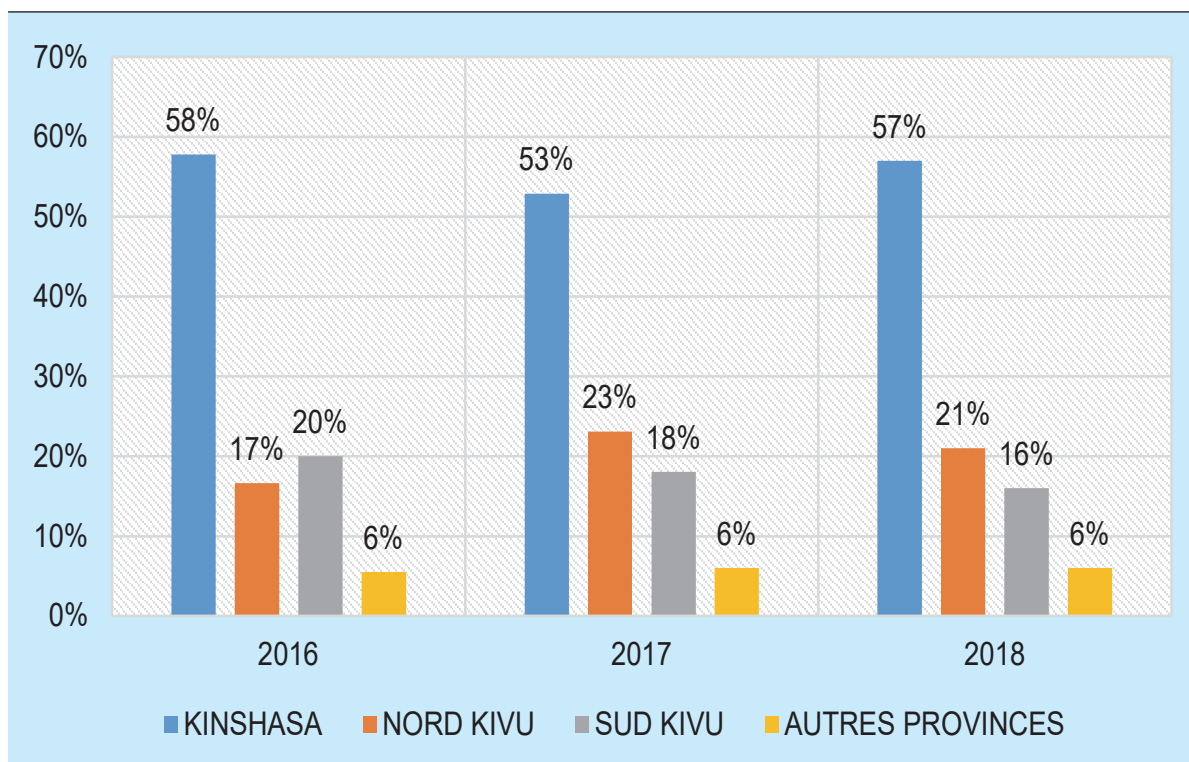
Source : BCC/DSIF

Bien que ce secteur regorge un grand nombre d'institutions, représentant 86 % des établissements de crédit agréés, sa part dans l'ensemble du secteur financier congolais demeure faible et est en baisse depuis 2016, se situant à 3,7 % à la clôture de 2018 contre 4,7 % une année auparavant. Cette situation est expliquée par l'évolution plus rapide des activités du secteur bancaire dont le total bilan est passé de USD 5 477,5 millions à fin 2017 pour s'établir à USD 6 542,2 millions à fin décembre 2018.

A l'instar des trois dernières années, l'analyse de la répartition du total bilan par province a révélé que le secteur de la microfinance a desservi, au 31 décembre 2018, dix-sept (17) provinces sur les vingt-six (26) dont dispose le pays.

Par ailleurs, il s'est observé, depuis plusieurs années, une forte concentration d'institutions dans la Ville Province de Kinshasa ainsi que dans les Provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu avec des parts de marché respectives de 56,9 %, 20,7 % et 16,1 %, soit une part globale de 93,7 % à fin décembre 2018.

Figure 13 : Répartition du total bilan par province



Source : BCC/DSIF

L'analyse par origine des capitaux a ressorti, comme pour les périodes précédentes, que cinq (5) institutions de microfinance à capitaux étrangers ont détenu une part de 49,7% du total bilan du secteur, en dépit de leur petit nombre, contre 50,3% pour les quatre-vingt-dix-sept (97) ISFD à capitaux nationaux.

Tableau 14 : Part du total bilan des ISFD par origine de capitaux

Rubriques	ISFD à capitaux nationaux	ISFD à capitaux étrangers	Total
Total Bilantaire (En million de USD)	126,1	124,8	250,9
Part (%) par origine de capitaux	50,3%	49,7%	100,0%

Source : BCC/DSIF

II.2.1 Bilan

A. Analyse de l'actif

A fin 2018, l'encours des crédits et des avoirs disponibles ont constitué l'essentiel des actifs du secteur, respectivement à hauteur de 54,2% et 30,8%. Ces deux rubriques sont également les seules à avoir enregistré des hausses en 2018.

Tableau 15 : Evolution de l'actif des Institutions de microfinance*(En million de USD, sauf indications contraires)*

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	Montant	2018 Part (%)	Var (%)
Disponibles	67,6	63,1	48,0	60,5	77,4	30,8	27,8
Encours net de crédits	134,7	162,2	137,0	121,7	136,1	54,2	11,8
Immobilisations	28,9	27,2	26,8	26,9	23,5	9,3	-12,8
Autres emplois	27,0	27,8	29,2	25,2	14,1	5,7	-43,8
TOTAL ACTIF	258,2	280,2	241,0	234,3	251,0	100	7,1

Source : BCC/DSIF

1. Disponibles

Cette rubrique s'est chiffrée à USD 77,4 millions à fin 2018 contre USD 60,5 millions en 2017, enregistrant ainsi une hausse de 27,8 %. Cette situation est induite principalement par les anticipations de retrait de liquidités des clients et membres dans un contexte électoral.

Le ratio de liquidité immédiate s'est fixé à 44,9 % à la clôture de l'année sous-revue, en amélioration de 5 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2017 et largement au-dessus du seuil requis de 20,0 %.

Le taux d'encaisses oisives s'est établi à 27,8 %, demeurant non conforme à la norme maximale de 20,0 %.

2. Encours des crédits

Ce poste de l'actif a enregistré une amélioration en 2018, contrairement à l'exercice précédent où il s'était observé une baisse. En effet, le portefeuille de crédit du secteur s'est établi à l'équivalent en CDF de USD 136,1 millions contre USD 121,7 millions en 2017, soit une croissance de 11,8 %.

Par contre, le taux d'encours de crédit est demeuré quasi stable par rapport à celui de 2017, soit 58,0 %, de loin inférieur au plancher réglementaire de 70,0 %.

L'analyse du portefeuille crédit par termes a fait ressortir une prépondérance des crédits à court terme avec une part de 61,8 % du portefeuille de crédit au 31 décembre 2018 contre 54,5 % une année plus tôt, expliquée par la prédominance des dépôts à vue.

S'agissant des crédits à moyen et long termes, ils ont représenté respectivement 24,1 % et 0,1 % du portefeuille du secteur.

La moyenne des PAR_{30} individuels des institutions de microfinance s'est fixée à 28,2 % à fin 2018, en amélioration par rapport à son niveau de 2017 où elle s'était située à 31,5 %, bien que demeurant au-delà du plafond réglementaire de 5%.

Par ailleurs, l'analyse de l'actif du secteur sur base de l'origine des capitaux des ISFD a ressorti que les institutions à capitaux étrangers ont affecté 72,7 % de leurs ressources aux crédits contre 35,9 % pour celles à capitaux nationaux. La situation ainsi décrite est expliquée, d'une part, par la diversification de la structure des ressources des premières institutions citées et, d'autre part, par la volatilité des ressources collectées essentiellement à court terme et l'attrait aux investissements par celles citées en second lieu.

3. Immobilisations

Il s'est observé une tendance contraire à celle de l'année précédente en ce qui concerne l'évolution des immobilisations nettes du secteur. En effet, cette rubrique a régressé de 12,8 %, s'établissant à USD 23,5 millions au 31 décembre 2018 contre USD 26,9 millions à fin 2017. Sa part dans le total des actifs a décliné de 2,2 points de pourcentage, dégageant ainsi un taux d'immobilisations nettes global de 9,3 % au 31 décembre 2018, compatible à la norme maximale de 10,0 %.

4. Autres emplois

La rubrique « autres emplois » a dégagé une baisse de 43,8 % en 2018, venant de USD 25,2 millions en 2017 pour s'établir à USD 14,1 millions. Elle a été constituée à 74,8 % des opérations logées dans le compte « régularisations et emplois divers ».

B. Analyse du passif

Le passif a connu une progression de 7,1 % résultant essentiellement de l'expansion de l'épargne qui constitue la ressource principale des ISFD en 2018.

Tableau 16 : Evolution du passif des Institutions de microfinance

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	Montant	2018 Part (%)	Var (%)
Epargne	177,3	177,2	168,0	175,2	197,6	78,7%	12,7%
Fonds propres	13,5	18,9	-0,5	-6,8	-7,2	-2,9%	-7,0%
Opérations de trésorerie	6,0	10,0	4,5	14,7	7,8	3,1%	-46,8%
Autres ressources	61,4	74,1	69,0	51,2	52,9	21,1%	3,3%
TOTAL PASSIF	258,2	280,2	241,0	234,3	251,0	100,0%	7,1%

Source : BCC/DSIF

1. Epargne

L'épargne mobilisée par les ISFD a connu un accroissement de 12,7 %, passant de USD 175,2 millions à USD 197,6 millions d'une année à une autre. Cet accroissement a été induit essentiellement par l'agrément d'une nouvelle Société de Micro Finance au premier trimestre de l'exercice sous revue et de la bonne mobilisation de l'épargne observée au niveau de quelques institutions, principalement celles non mutualistes. L'utilisation des canaux alternatifs a également contribué à cette augmentation.

L'éclatement de cette rubrique a montré que, comme lors des exercices précédents, elle est constituée en majeure partie des dépôts à vue, lesquels ont représenté 78,7 % de l'épargne collectée à fin 2018, contre 82,9 % une année plus tôt.

L'analyse de cette ressource par origine des capitaux a révélé que les ISFD à capitaux nationaux ont continué à détenir la plus grande part des épargnes mobilisées bien qu'en recul par rapport à son niveau de 2017. Cette grande part, détenue majoritairement par les institutions mutualistes, s'est établie à 65,6 % à fin 2018 contre 66,8 % une année plus tôt.

Par contre, les dépôts des institutions à capitaux étrangers se sont accrus de 18,1 % d'une année à l'autre et ont représenté 55,0 % de leur total passif, enregistrant ainsi une hausse de 4,7 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2017.

2. Fonds propres

Il s'est observé une détérioration des fonds propres en 2017 et 2018 qui ont dégagé des soldes négatifs respectivement de USD 6,8 millions et USD 7,2 millions.

Par ailleurs, bien que les fonds propres des institutions mutualistes se soient légèrement améliorés, ils ont impacté négativement ceux du secteur. Cette situation a été expliquée par les crises observées au niveau du plus grand réseau et de quatre (4) importantes institutions mutualistes du pays. Ceci a entraîné un taux de capitalisation négatif, se fixant au même niveau qu'en 2017, soit 2,9 % contre la norme minimale de 15 %.

S'agissant des IMF, seules sept (7) Sociétés de Micro Finance, dont cinq (5) à capitaux étrangers et deux (2) nationaux, ont respecté le niveau du capital requis à fin 2018.

En outre, aucune Entreprise de Microcrédit, exclusivement à capitaux nationaux, n'a respecté le niveau de capital minimum de USD 250 000 requis pour leur catégorie.

3. Opérations de trésorerie

Cette ressource a sensiblement baissé de 46,8 % à la clôture de l'exercice sous revue, s'établissant à USD 7,8 millions contre USD 14,7 millions en 2017. Cette baisse considérable est imputable à la modicité des découverts durant toute l'année sous examen.

4. Autres ressources

Les autres ressources du secteur se sont chiffrées à USD 51,0 millions à fin 2018 après s'être établies à USD 51,2 millions en 2017, en diminution de 0,5 %. Elles ont été constituées à 60,0 % des emprunts à moyen et long termes, lesquels se sont accrus de 27,8 %, se situant à USD 27,1 millions à la clôture de l'exercice sous revue.

II.2.2 Analyse du résultat net

Les activités du secteur de la microfinance se sont clôturées avec un résultat net positif en 2018, se chiffrant à USD 3,6 millions, boosté principalement par les institutions mutualistes.

Tableau 17 : Ventilation du résultat net (en million de USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat net COOPEC	-2,1	-2,0	-9,3	-9,0	3,3
Résultat net IMF	0,1	0,1	-4,1	-2,6	0,3
Résultat net secteur	-2,0	-1,9	-13,4	-11,6	3,6

Source : BCC/DSIF

Par ailleurs, la ventilation de ce résultat par province a révélé que sur les dix-sept (17) provinces couvertes par les institutions de microfinance, seules les ISFD de cinq (5) d'entre elles ont dégagé des pertes. Il s'agit des Provinces du Kasai Central, de la Lomami, de la Mongala, du Sankuru et de la Tshopo.

Les revenus générés par les ISFD ont diminué de 16,1 %, passant de USD 103,5 millions à fin 2017 à USD 86,8 millions en 2018.

Quant aux charges supportées par les ISFD au 31 décembre 2018, elles se sont contractées de 27,7 %, se chiffrant à USD 83,2 millions contre USD 115,1 millions une année plus tôt.

Le ratio d'autosuffisance opérationnelle s'est établi à 104,2 % venant de 83,4 % en 2017, demeurant inférieur à la norme de 119,2 %.

II.3 LES AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Cette section porte sur l'analyse de l'évolution des activités des messageries financières, des bureaux de change, des caisses d'épargne, des institutions financières spécialisées et des sociétés financières.

II.3.1. Messageries financières

Pour l'année 2018, l'analyse des données relatives aux flux des transferts entrants et sortants effectués sur les plans national et international se présente comme suit :

A. Transferts nationaux

Tableau 18 : Evolution des transferts nationaux des messageries financières

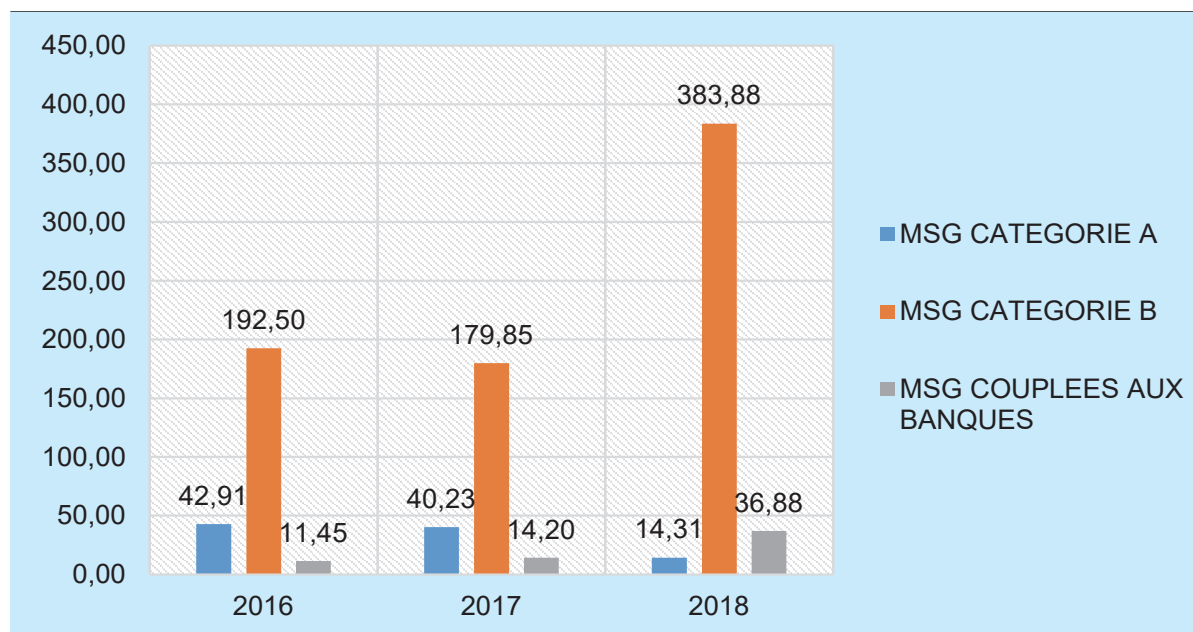
(En million de USD, sauf indications contraires)

RUBRIQUES	2016	2017	2018	Variation en Valeur	Variation en %
I. MSG CATEGORIE A ¹	42,9	40,2	14,3	-25,9	-64,00 %
Monnaie Nationale	14,4	7,4	5,1	-2,4	-31,61 %
Monnaie Etrangère	28,5	32,8	9,2	-23,6	-71,88 %
II. MSG CATEGORIE B ²	192,5	179,9	383,9	204,0	113,00 %
Monnaie Nationale	46,2	66,0	83,2	17,3	26,18 %
Monnaie Etrangère	146,3	113,9	300,6	186,8	163,99 %
III. MSG COUPLEES AUX BANQUES	11,5	14,2	36,9	22,7	160,00 %
Monnaie Nationale	0,1	0,0	0,0	0,0	532,19 %
Monnaie Etrangère	11,4	14,2	36,9	22,7	159,74 %
TOTAL TN MN	60,6	73,4	88,4	14,9	20,00 %
TOTAL TN ME	186,2	160,9	346,7	185,9	116,00 %
TOTAL	246,9	234,3	435,1	200,8	85,70 %

Source : BCC/DSIF

Les flux des transferts nationaux ont, au cours de l'année 2018, enregistré une hausse significative de USD 200,8 millions, soit 85,7 % par rapport à l'année précédente après une régression des activités observée entre 2016 et 2017. Cette croissance est expliquée notamment par l'augmentation du nombre d'institutions œuvrant dans le secteur des messageries financières qui est passé de 70 à 79 au cours de l'exercice sous revue.

Figure 14 : Evolution des transferts nationaux par catégories



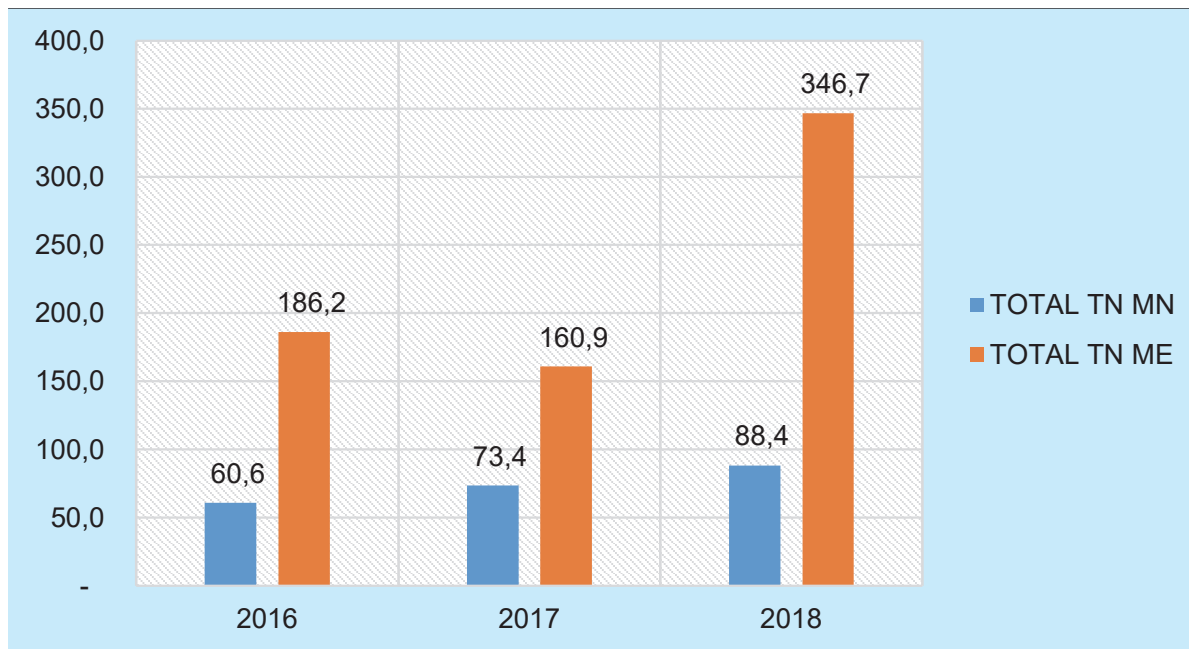
Source : BCC/DSIF

¹ Opérant exclusivement sur le territoire national.

² Opérant à la fois sur le territoire national et avec l'étranger.

A fin 2018, les messageries financières de catégorie B ont effectué 88,2 % des transferts nationaux, dont 78 % en monnaies étrangères.

Figure 15 : Evolution des transferts nationaux par monnaies (En million de USD)



Source : BCC/DSIF

Le graphique ci-dessus renseigne que depuis 2016, le volume des transferts nationaux en monnaies étrangères est plus important que celui en monnaie nationale. Toutefois, entre 2017 et 2018, ces transferts nationaux se sont accrus de 116 %.

B. Transferts internationaux

Les transferts internationaux sont réalisés uniquement par les messageries aux labels internationaux opérant avec les banques et celles de catégorie B. La plus grande part des transactions est réalisée par les messageries couplées aux banques avec le dollar américain comme monnaie la plus utilisée. Les transferts émis sont supérieurs aux transferts reçus à fin 2018.

1. Transferts internationaux reçus

Dans l'ensemble, les transferts entrants ont connu une forte baisse de 64,6 % entre 2017 et 2018, partant de USD 1 milliard à USD 388 millions. Toutefois, il a été noté une augmentation de 153,8 % du total des transferts entrant effectués en EURO pour les messageries de catégorie B.

Tableau 19 : Evolution des transferts internationaux reçus des messageries financières

RUBRIQUES	2016 ®	2017	2018	Variation en Valeur	Variation en %
I. MSG CATEGORIE B	145,2	154,2	108,9	-45,3	-29,37%
USD	144,8	153,8	108,0	-45,8	-29,79%
EURO (Converti en USD)	0,4	0,4	0,9	0,5	153,80%
0. MSG COUPLEES AUX BANQUES	190,7	943,0	279,5	-663,6	-70,36%
USD	190,7	943,0	279,5	-663,6	-70,36%
EURO	0,0	0,0	0,0	0,0	-
TOTAL TIR USD	335,5	1 096,9	387,5	-709,4	-64,67%
TOTAL TIR EURO	0,4	0,4	0,9	0,5	153,80%
TOTAL	335,9	1 097,2	388,4	-708,8	-64,60%

Source : BCC/DSIF

2. Transferts internationaux émis

Le total des transferts internationaux émis a augmenté de 86,6 % passant de USD 209 millions à USD 390 millions. Il est à noter que 56 % de ces transactions sont passées par les messageries de catégorie B.

Tableau 20 : Evolution des transferts internationaux émis par les messageries financières

RUBRIQUES	2016	2017	2018	Variation en Valeur	Variation en %
I. MSG CATEGORIE B	79,0	106,7	216,8	110,0	103,06 %
II. MSG COUPLEES AUX BANQUES	122,6	102,4	173,4	71,0	69,37 %
TOTAL	201,6	209,1	390,2	181,0	86,56 %

Source : BCC/DSIF

Il ressort du tableau n°20 ci-dessus que les activités des messageries de catégorie B ont une tendance haussière depuis 2016, contrairement à celles couplées aux banques qui ont évolué en dents de scie.

Les cinq messageries les plus importantes en termes de montant des transferts réalisés au courant de la période sous revue sont reprises dans les tableaux n°21, 22 et 23 ci-dessous.

Tableau 21 : Top cinq (5) des messageries financières en termes d'importance des flux de transferts nationaux

(En million de USD, sauf indications contraires)

TRANSFERTS NATIONAUX		
INSTITUTIONS	Monnaie unique (USD)	%
Mefis Sarl	117,8	27,08 %
Soficom Transfert	92,7	21,31 %
Solidaire Transfert	77,5	17,80 %
National Transfert Service	32,0	7,35 %
Compagnie Financière au Congo	25,4	5,85 %
Total	345,4	79,39 %
TOTAL (TN)	435,1	100,00 %

Source : BCC/DSIF

Comme le montre le tableau ci-dessus, ces cinq institutions ont réalisé à elles seules 76 % des transferts nationaux.

Tableau 22 : Top cinq (5) des messageries financières en termes d'importance des flux de transferts internationaux

(En million de USD, sauf indications contraires)

TRANSFERTS INTERNATIONAUX RECUS		
INSTITUTIONS	Monnaie unique (USD)	%
BDCD WU	119,5	30,77 %
Rawbank Money Gram	81,9	21,07 %
Compagnie Financière au Congo	43,8	11,26 %
Access WU	31,1	8,01 %
MoneyTrans	23,1	5,94 %
Total	299,3	77,06 %
TOTAL (TIR)	388,4	100,00 %

Source : BCC/DSIF

Pour les transferts internationaux entrants, cinq institutions se sont accaparées 77 % de part de marché du flux monétaire des messageries financières.

Tableau 23 : Top cinq (5) des messageries financières en termes d'importance des flux de transferts internationaux émis

(En million de USD, sauf indications contraires)

TRANSFERTS INTERNATIONAUX EMIS		
INSTITUTIONS	Monnaie unique (USD)	%
Massah & Meriba	135,1	34,60 %
BDCD WU	54,7	14,02 %
Access WU	43,4	11,11 %
Compagnie Financière au Congo	41,4	10,60 %
Rawbank Money Gram	34,8	8,92 %
Total	309,4	79,26 %
TOTAL (TIE)	390,4	100,00 %

Source : BCC/DSIF

Plus de 79 % du flux des transferts internationaux sortants a été réalisé par ces cinq institutions.

II.3.2. Sociétés financières

Cette catégorie est composée des Établissements de monnaie électronique et du Fonds pour l'inclusion financière, en sigle FPM SA.

II.3.2.1. Les Etablissements de Monnaie Electronique

Le volume des transactions réalisées par les Etablissements de monnaie électronique a connu une forte progression de 190 %, passant de USD 234 millions en 2017 à USD 680 millions à fin 2018. Cette croissance est principalement justifiée par l'augmentation du nombre de clients actifs depuis 2016, qui est passé de 3 millions à 5 millions entre décembre 2017 et décembre 2018, soit une hausse de 74,6 %.

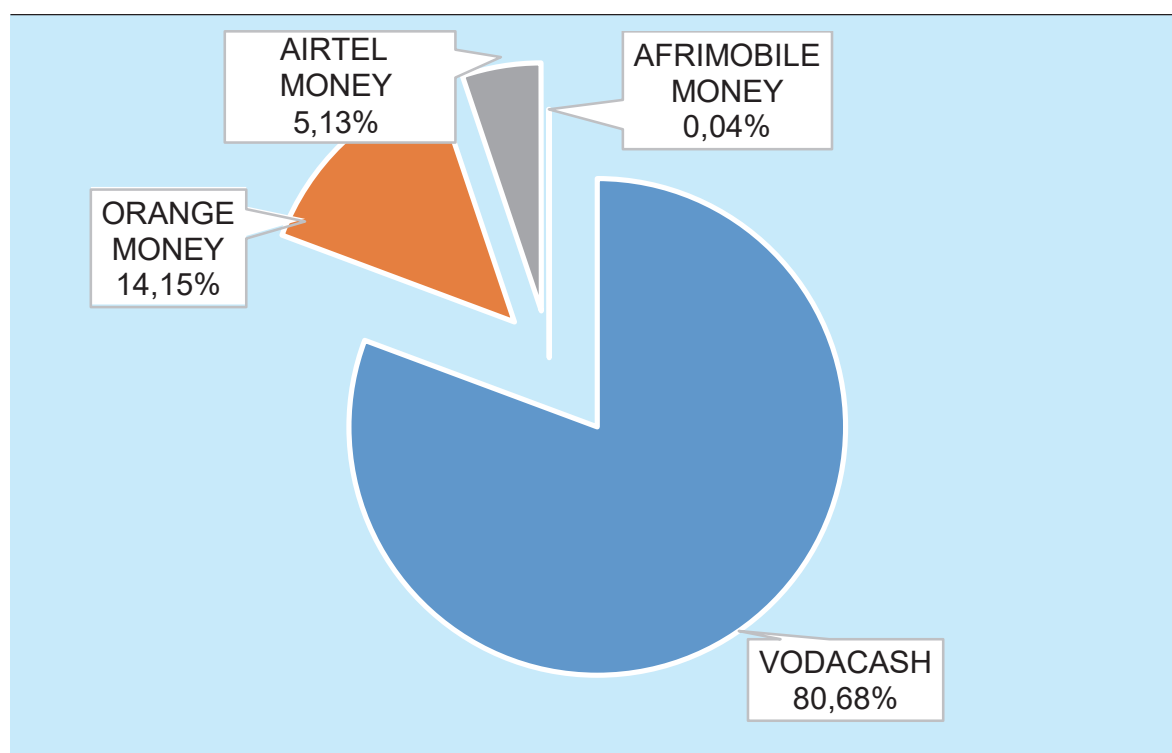
Le nombre croissant des clients actifs de ces établissements est la résultante de l'intégration par ces derniers de divers services dans leur système de paiement notamment les abonnements TV et autres.

Tableau 24 : Evolution des activités des Etablissements de Monnaie Electronique

RUBRIQUES	2016	2017	2018	Variation en Valeur	Variation en %
Nombre des clients enregistrés	14 170 631	22 580 845	21 484 055	-1 096 790	-4,9 %
Nombre des clients actifs	1 947 550	3 251 461	5 676 203	2 424 742	74,6 %
Valeur des transactions (En million de USD)	148,1	234,6	680,7	446,1	190,1 %
Nombre de transactions	11 457 254	22 025 409	44 584 842	22 559 433	102,4 %

Source : BCC/DSIF

Figure 16 : Part de marché des EME selon le volume des transactions



Source : BCC/DSIF

VODACASH détient la plus grande part de marché, avec 85 % de l'ensemble des transactions à fin 2018.

En dépit de l'accroissement des activités des EME, certains ont enregistré des pertes depuis le début de leurs activités. Dans ce cadre, ils ont été instruits par l'Autorité de Régulation et de Contrôle à présenter des plans de redressement.

II.3.2.2. Fonds pour l'Inclusion Financière

Tableau 25 : Évolution de quelques indicateurs

Rubriques	déc-17 ©	déc-18	Variation en Valeur	Variation en %	Poids Déc 18
Total Actif	31,46	36,5	5,05	16,04 %	100,00 %
Comptes de trésorerie et Opérations interbancaires	11,95	9,15	-2,8	-23,45 %	25,06 %
Opérations avec la clientèle	19,18	27,12	7,94	41,42 %	74,29 %
dont Crédits nets à la clientèle	19,17	27,12	7,95	41,45 %	74,29 %
Comptes des tiers et de régularisation	0,04	0,04	0	-1,55 %	0,10 %
Comptes de valeurs immobilisées	0,29	0,2	-0,09	-31,25 %	0,55 %
Total Passif	31,46	36,5	5,05	16,04 %	100,00 %
Comptes de trésorerie & opérations interbancaire	0	0	0	0,00 %	0,00 %
Opérations avec la clientèle	0	0	0	0,00 %	0,00 %
dont Dépôts de la clientèle	0	0	0	0,00 %	0,00 %
Comptes des tiers et régularisations	0,26	0,48	0,22	82,31 %	1,31 %
Capitaux permanents (FOO-AOO)	31,2	36,03	4,83	15,49 %	98,69 %
dont Fonds propres comptables	22,92	23,45	0,53	2,30 %	64,23 %
Emprunts à long et moyen termes	8,07	12,28	4,21	52,24 %	33,64 %

Source : BCC/DSIF

Au cours de l'exercice sous revue, le bilan de cette institution est composé principalement, à l'actif, des crédits nets à la clientèle qui ont représenté 74,3 % et au passif, des capitaux permanents à concurrence de 98,7 %, dont 64,2 % des fonds propres.

Le total bilan de FPM SA a enregistré une hausse de USD 5,1 millions, soit 16,0 %, passant de USD 31,5 millions en 2017 à USD 36,5 millions à fin 2018. Cette évolution est consécutive, d'une part, à la croissance de USD 7,95 millions de crédits accordés à la clientèle à l'actif et, d'autre part, à l'augmentation de USD 5,6 millions de capitaux permanents au passif, soit 18,7 %, en ce compris les emprunts à moyen et long termes de USD 4,21 millions contractés auprès de la KFW et de la Banque Mondiale.

Ces emprunts se sont accrus de 52,2 % au cours de la période sous revue, passant de USD 8,1 millions en 2017 à USD 12,3 millions en 2018.

Les crédits nets à la clientèle ont progressé de 41,5 %, passant de USD 19,2 millions en 2017 à USD 27,1 millions en 2018. Leur poids en 2018 par rapport au total bilan est de 74,3 %. Ceux-ci ont été accordés aux banques, aux Institutions de Micro Finance et aux Coopératives d'Épargne et de Crédit.

Tableau 26 : Evolution du compte de résultat (En unités USD, sauf dispositions contraires)

Rubriques	déc-17	déc-18	Variation en Valeur	Variation en %	Poids Déc 18
+ Produits nets sur opérations de trésorerie et interbancaires	0,32	0,38	0,06	19,50 %	17,44 %
+ Produits nets sur opérations avec la clientèle	1,20	1,53	0,33	27,23 %	70,48 %
+ Produits nets sur opérations bancaires diverses	-0,26	0,26	0,53	199,03 %	12,08 %
+ Produits nets sur autres produits bancaires	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00 %
Produits net bancaire	1,25	2,17	0,91	73,05 %	100,00 %
- Charges générale d'exploitation	0,54	0,59	0,06	10,53 %	
- Charges du personnel	0,51	0,55	0,05	8,96 %	
- puissance Publique	0,04	0,03	-0,01	-15,92 %	
Résultat brut d'exploitation	0,17	0,99	0,82	490,86 %	
- Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements	0,12	0,12	0,00	1,90 %	
+ Reprises provisions/Provisions non utilisées.	0,00	0,00	0,00	0,00 %	
Résultat d'Exploitation	0,05	0,87	0,82	1587,64 %	
Revenu des immeubles hors exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00 %	
Revenus accessoires	0,04	0,14	0,11	301,40 %	
Résultat courant avant impôt	0,09	1,01	0,92	1064,32 %	
- Perte non provisionnées/Perte exceptionnelle	0,52	0,10	-0,43	-81,76 %	
Impôt sur le résultat	0,02	0,12	0,11	701,89 %	
Résultat net de l'exercice				-274,67 %	
Variation en point de pourcentage					
Coefficient d'exploitation	86,67 %	54,49 %	-32,18 %		
% des charges du personnel dans les Charges de structure	46,82 %	46,89 %	0,07 %		
Rendements d'actifs	-1,44 %	2,17 %	1,44 %		
Rendements des fonds propres	-1,98 %	3,37 %	5,35 %		

Source : BCC/DSIF

A fin décembre 2018, le FPM SA a affiché un résultat positif de près de USD 0,8 million contre une perte de l'ordre de USD 0,5 million une année plus tôt.

Le produit net d'activités a augmenté de 73,1 %, passant de USD 1,3 million à fin 2017 à USD 2,2 millions à fin 2018. Cette croissance est principalement consécutive à l'augmentation des produits nets sur les opérations bancaires diverses ainsi que des opérations avec la clientèle.

Au cours de la période sous analyse, les charges de structure ont été maîtrisées. En effet, le coefficient d'exploitation s'est affiché à 54,5 % en 2018 contre 86,7 % en 2017 pour un seuil tolérable de 60 % conformément aux bonnes pratiques internationales.

Par ailleurs, les charges du personnel ont représenté environ 46 % des charges de structure, contre le seuil maximal de 30 %.

A fin décembre 2018, les rendements des actifs et des fonds propres se sont affichés respectivement à 2,8 % et 3,34 %, contre les seuils minima respectifs de 3 % et 10 % conformément aux bonnes pratiques internationales.

II.3.3. Bureaux de change

Les bureaux de change ont enregistré une évolution à la hausse du total des achats de devises entre 2017 et 2018, passant de CDF 45,0 milliards à CDF 46,1 milliards, soit 2,36 %.

Par contre, le franc congolais s'étant déprécié face au dollar américain, la contrepartie en dollar américain des achats a enregistré une baisse de 0,4 %, s'affichant à USD 28,2 millions à fin 2018 contre USD 28,3 millions en 2017.

Tableau 27 : Évolution des achats des devises

RUBRIQUES	2016	2017	2018	Variation en Valeur	Variation en %
Contre-valeur/CDF	9 171 997 748,00	45 003 954 693,00	46 068 205 540,00	1 064 250 847,00	2,4 %
Taux de change USD Fin exercice	1 215,59	1 591,91	1 635,61		
Contre-valeur en USD	7 545 313,43	28 270 351,81	28 165 764,17	-104 587,64	-0,4 %

Source : BCC/DSIF

Quant aux opérations de vente des devises, elles ont enregistré une augmentation de USD 0,2 million entre 2017 et 2018, soit 0,7 %, se situant à USD 25,6 millions en 2018.

Tableau 28 : Évolution des ventes des devises

RUBRIQUES	2016	2017	2018	Variation en Valeur	Variation en %
Contre-valeur/CDF	9 016 843 372,00	40 413 090 931,00	41 808 788 726,00	1 395 697 795,00	3,45 %
Taux de change USD Fin exercice	1 215,59	1 591,91	1 635,62		
Contre-valeur en USD	7 417 676,20	25 386 486,72	25 561 505,03	175 018,31	0,69 %

Source : BCC/DSIF

Il sied de noter que ces opérations se sont dénouées principalement dans les devises étrangères suivantes : le Dollar Américain, le Euro, le Franc CFA et le Rand Sud-africain.

II.3.4. Caisse d'Épargne du Congo

L'analyse des états financiers transmis à la Banque Centrale a révélé que l'évolution des indicateurs significatifs se présente comme suit :

Tableau 29 : Évolution des indicateurs clés

(En million de USD, sauf indications contraires)

Rubriques	2016	2017	2018	Variation en Valeur	Variation en %
Total bilan	52,2	41,5	54,0	12,5	30,14 %
Crédits nets	8,1	5,7	7,6	1,8	31,59 %
Opérations diverses	6,2	1,6	2,0	0,4	28,06 %
Immobilisations nettes	33,1	30,7	39,8	9,1	29,67 %
Dépôts de la Clientèle	26,8	24,7	30,0	5,4	21,75 %
Fonds propres	17,7	8,7	8,8	0,1	1,20 %
Produit net d'activités	1,4	0,8	1,0	0,3	32,88 %
Charges de structure	3,2	2,6	3,0	0,4	14,69 %
Résultat brut d'exploitation	-1,8	-1,8	-1,9	-0,1	6,99 %
Résultat net	-0,7	-1,1	-1,0	0,1	-8,74 %
	2016	2017	2018	Variation en point de %	
Rentabilité des Actifs (ROA) ≥ 3 %	-1,40 %	-2,57 %	-1,80 %	-29,78 %	
Rentabilité des fonds propres (ROE) ≥ 10 %	-4,20 %	-12,34 %	-11,13 %	-9,84 %	

Source : BCC/DSIF

Le total bilan a crû de USD 12,5 millions, soit 30,1 % au cours de la période sous analyse, s'affichant à USD 54,0 millions à fin 2018 contre USD 41,5 millions en 2017. Au passif, cette hausse est principalement tributaire de l'augmentation des dépôts de la clientèle de USD 5,4 millions, soit 21,8 %.

A l'actif, cette hausse est imputable à l'évolution de toutes les rubriques, principalement les immobilisations qui ont augmenté de USD 9,1 millions, soit 29,7 %, s'affichant à USD 39,8 millions à fin 2018 contre USD 30,7 millions une année auparavant.

Au cours de la période sous examen, les dépôts de la clientèle ont connu une hausse de USD 5,4 millions. Ceux-ci sont principalement à vue, en monnaie nationale et proviennent exclusivement des entreprises publiques.

Quant aux crédits, ils ont été accordés uniquement aux entreprises publiques et en monnaie nationale. Leur poids par rapport au total bilan est demeuré stable de 2017 à 2018, se situant à 14,0 % à fin 2018, traduisant la faible contribution de cette institution financière à l'intermédiation.

Le coefficient de réemploi a quant à lui légèrement augmenté, passant de 23,3 % en 2017 à 25,2 % en 2018.

Le produit net d'activités a été faible par rapport aux charges de structure au cours de la période sous revue. Aussi, le coefficient d'exploitation s'est-il établi à plus de 200 % au cours de la même période, contre une norme acceptable inférieure ou égale à 60 %.

En ce qui concerne l'analyse de la rentabilité, l'exercice 2018 s'est soldé par une perte de USD 1 million.

II.3.5. Institutions Financières Spécialisées

L'analyse de ces institutions va se focaliser particulièrement sur l'une des trois institutions financières spécialisées opérant en République Démocratique du Congo.

Ses activités ont été dominées à fin décembre 2018, à l'actif, par trois rubriques, les immobilisations, les crédits nets à la clientèle et le compte des tiers et régularisation, qui ont représenté 99,98 %. En revanche, au passif, les fonds propres comptables et les emprunts se sont adjugés 93,30 % de ladite rubrique.

Tableau 30 : Évolution des indicateurs clés des institutions financières spécialisées

(En million de USD, sauf indication contraire)

RUBRIQUES	2017	2018	Variation en Valeur	Variation en %	Poids 2018
Opérations de trésorerie et interbancaires	0,01	0,01	0,00	4,57%	0,02%
En caisse	0,00	0,00	0,00	-49,52%	0,00%
Banque	0,01	0,01	0,00	38,87%	0,02%
Crédits nets à la clientèle	14,42	11,97	-2,45	-16,99%	22,66%
créances en souffrances	0,22	6,50	6,27	2827,09%	12,29%
Compte des Tiers et de Régularisation	13,04	13,39	0,35	2,65%	25,33%
Divers	10,49	8,24	-2,25	-21,48%	15,59%
Immobilisations nettes	25,07	27,47	2,40	9,58%	51,99%
TOTAL	52,55	52,84	0,30	0,57%	100,00%
Opérations de trésorerie et interbancaires	0,00	0,21	0,21	100,00%	0,40%
Dépôts de la clientèle	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
Compte des Tiers et de Régularisation	1,95	3,33	1,38	70,97%	6,31%
Fournisseurs, Etat et Divers	1,31	2,91	1,61	122,90%	5,51%
Régularisation	0,06	0,06	0,00	-5,28%	0,12%
Capitaux Permanents	50,60	49,30	-1,30	-2,56%	93,30%
Fonds propres comptables	40,37	38,23	-2,14	-5,30%	72,35%
Résultat de l'exercice	0,16	0,13	-0,03	-19,02%	0,25%
Emprunts	10,22	11,07	0,85	8,28%	20,94%
TOTAL	52,55	52,84	0,30	0,57%	100,00%
Variation en point de pourcentage					
Rendement des Actifs	0,31%	0,25%	-0,06%		
Rendement des fonds propres	0,40%	0,34%	-0,06%		

Source : BCC/DSIF

Le total bilan de cette catégorie d'institutions est resté quasi stable avec une variation positive de USD 0,3 million, soit 0,57 %, passant de USD 52,5 millions en 2017 à USD 52,8 millions à fin décembre 2018.

Par contre, les fonds propres ont baissé de USD 2,1 millions, s'établissant à USD 38,2 millions en 2018 contre USD 40,4 millions une année auparavant.

Les emprunts contractés auprès de la Banque de Développement des Etats de Grands Lacs, BDEGL en sigle, ont amélioré le niveau de ressources de cette institution financière dans l'exercice de ses activités. Entre 2017 et 2018, ils ont crû de USD 0,8 million, soit 8,3 %.

En outre, les crédits nets, avec le poids de 22,7 % du total bilan en 2018, ont enregistré une baisse de 17,0 %, s'affichant à USD 12,0 millions à fin décembre 2018 contre USD 14,4 millions une année plus tôt. Les créances en souffrance de USD 6,5 millions, ont représenté 54,3 % du portefeuille global. Aussi, entre 2017 et 2018, ces créances en souffrance ont - elles augmenté de USD 6,3 millions, soit 30 fois sa valeur d'une année plus tôt.

Quant aux immobilisations, elles ont connu une progression de USD 2,4 millions, soit 9,6 %, au cours de la période sous revue. A fin décembre 2018, elles ont représenté 52,0 % du total bilan contre 47,7 % en 2017.

II^{ème} PARTIE:

SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

CHAPITRE I

REFORMES

I.1. REGLEMENTATION

Dans le cadre de la veille réglementaire qui caractérise toute institution désireuse de se conformer à sa réalité opérationnelle et aux standards qu'exige la profession, la Banque Centrale du Congo a, en collaboration avec le FMI AFRITAC CENTRE, poursuivi durant l'année 2018 les travaux d'adaptation de la réglementation aux standards internationaux, d'une part, et l'implémentation de l'approche de la supervision basée sur les risques, d'autre part.

A ce sujet, deux ateliers ont été organisés à Libreville et à Kinshasa, en vue d'une révision en profondeur des Instructions aussi bien quantitatives que qualitatives relatives à la gestion prudentielle des banques en particulier et des Etablissements de Crédit, en général.

S'agissant des Instructions quantitatives, les travaux de révision de l'Instruction n°16 Modification 3, portant règles prudentielles relatives à la classification et au provisionnement des créances des établissements de crédit et de l'Instruction n°14 aux banques modification n° 7, relative aux normes prudentielles de gestion, se sont poursuivis au cours de l'année 2018 pour que celles-ci soient publiées au début de l'année 2019.

Aussi, une attention particulière a-t-elle été accordée, au cours de ces travaux, à la mise en place d'un dispositif réglementaire en vue du suivi des risques systémiques. A cet effet, la Banque Centrale du Congo a pris soin de maintenir dans le projet de l'Instruction n°14 modification 7 les différents « coussins Bâlois », à savoir : le coussin de conservation des fonds propres, le coussin contra-cyclique et le coussin des banques à importance systémique. Outre les instruments ainsi déclinés, il a été également fait mention de la mise en place d'une politique macro prudentielle, comme soubassement des actions à mener en vue d'une gestion adéquate des risques inhérents.

Quant aux instructions prudentielles qualitatives, les travaux débutés au cours des exercices précédents se sont poursuivis et se sont focalisés sur les textes ci-après :

- l'Instruction n°17 modification 2 aux établissements de crédit relative aux règles prudentielles en matière de contrôle interne ;
- l'Instruction n°18 modification 1 relative aux conditions d'agrément des banques, de leurs dirigeants et commissaires aux comptes ainsi que de modifications de leurs situations statutaires ;
- l'Instruction n°19 modification 1 relative à l'exercice des fonctions de commissaire aux comptes des établissements de crédit et des Institutions de microfinance ;

- l’Instruction n°21 modification 1 relative au gouvernement d’entreprise des établissements de crédit ;
- l’Instruction n°22 modification 1 aux établissements de crédit relative à la gestion des risques.

Par ailleurs, l’Autorité de Régulation et de Contrôle a poursuivi le processus d’élaboration des textes réglementaires relatifs à la protection des consommateurs des services financiers, à la communication financière, au fonctionnement d’une faillite ainsi qu’aux conditions d’agrément, de modification des statuts et des autres éléments ayant concouru à la délivrance de l’agrément des Coopératives d’Epargne et de crédit et des Institutions de Micro Finance.

I.2. AUTRES REFORMES

Au plan légal, la promulgation de la Loi Organique portant organisation et fonctionnement de la BCC a permis de renforcer ses pouvoirs de surveillance aux fins de sécuriser adéquatement l’épargne du public, notamment en ce qui concerne la résolution des défaillances des établissements de crédit, la préservation de la stabilité du système financier, la centralisation des informations sur les crédits bancaires ainsi que la coopération avec les autres Autorités de Régulation et de contrôle dans le cadre d’une supervision transfrontière de qualité.

Par ailleurs, la Banque Centrale du Congo, dans son élan de la mise en œuvre des recommandations formulées à l’issue de la mission conjointe de FMI-Banque Mondiale, dans le cadre du Programme d’Evaluation du Secteur Financier en RDC (PESF), a poursuivi la modification des différentes instructions qualitatives et quantitatives en guise de réponse aux faiblesses relevées lors des exercices précédents, aux fins de renforcer la supervision bancaire en RDC.

Dans ce cadre précis, il sied de mentionner que la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers participe activement aux travaux des réformes menées dans plusieurs domaines. Il s’agit principalement des activités suivantes :

☐ Du point de vue légal :

- la poursuite des travaux de révision de la Loi n ° 003/2002 relative à l’activité et au contrôle des établissements de crédit, de manière, entre autres, à **(i)** renforcer les pouvoirs de la Banque Centrale du Congo en matière de résolution des crises notamment, les pouvoirs de révocation des actionnaires défaillants sans considération de leur droit de propriété et de négociation avec les nouveaux investisseurs, **(ii)** établir la responsabilité pénale desdits dirigeants défaillants et le devoir des actionnaires défaillants de combler le passif et **(iii)** mettre en place un cadre de résolution des crises conforme aux bonnes pratiques internationales en la matière ;

- la révision de la Loi applicable aux Coopératives d'Epargne et de Crédit portant principalement sur l'introduction des dispositions relatives à la protection des consommateurs des services financiers, en vue de l'aligner à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit de sûreté, aux méthodes de regroupement des institutions mutualistes en réseau, au renforcement de la gouvernance ainsi qu'au retrait des normes prudentielles de cette Loi.

☐ **Sur le plan de la supervision :**

La poursuite des activités amorcées précédemment dans les domaines notamment de la formation des superviseurs, de la surveillance des institutions transfrontalières et de l'organisation de la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers.

☐ **Sur le plan structurel :**

La poursuite des réformes initiées en 2017 notamment :

- l'amélioration de certaines fonctionnalités de l'applicatif ISYS-CERI de la Centrale des Risques, entre autres, par l'intégration d'un identifiant unique biométrique afin d'éviter des doublons ;
- la migration des cadres comptables sectoriels vers les normes IFRS ;
- la mise en place d'un Comité National de Stabilité Financière dans le cadre de la surveillance macro-prudentielle ;
- le concours de la Banque Centrale à l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière ;
- l'instauration d'un régime spécial de restructuration des Etablissements de Crédit.

I.3. EXECUTION DES PROJETS

La Banque Centrale du Congo s'est engagée dans un processus visant à la fois sa modernisation et le développement du système financier congolais. Dans ce cadre, elle a mis en œuvre des projets, pour la plupart, appuyés par les partenaires au développement.

Parmi ces projets, il a été dénombré :

I.3.1. Le Fonds de Garantie de Dépôts :

La Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers, DSIF en sigle, qui coordonne sa mise en place, avait sollicité en avril 2018 le concours de la Banque Mondiale au travers du « Programme FIRST » afin d'aider l'Autorité de Régulation et de Contrôle à trouver des partenaires crédibles pour la mise en œuvre de ce projet.

C'est ainsi que le contact a été pris avec FSD Africa qui est un programme d'appui aux systèmes financiers en Afrique Subsaharienne, basé à Nairobi au Kenya, et financé par le département de développement International du Gouvernement Britannique.

L'assistance que cette firme proposait à la BCC s'inscrivait dans un cadre plus élargi au regard des perspectives et défis du secteur financier congolais résultant de la pertinence d'un accompagnement technique et/ou financier dans certains domaines bien précis.

De ce qui précède, la firme FSD Africa avait confirmé à la BCC que la question de la constitution d'un fonds des garanties figurait bel et bien à l'agenda des travaux à mener avec la DSIF au premier trimestre 2019.

I.3.2. La Modernisation de la Centrale des Risques :

Pour rappel, le processus de modernisation de la centrale des risques, qui a démarré depuis plus d'un quinquennat, a été conçu par la Banque Centrale du Congo pour être exécuté en deux phases.

La première phase avait consisté au développement au sein de la BCC d'une application informatique dénommée ISYS-CERI dont la mise en production avait eu lieu le 29 avril 2013.

Au terme de trois ans de fonctionnement, une évaluation de l'application avait été faite mettant en lumière la nécessité d'améliorer certaines de ses fonctionnalités.

Ainsi, le groupe de Travail en charge de la modernisation de la centrale des risques, MOCERI en sigle, s'était penché sur l'activité pour dénombrer les faiblesses de l'application et élaborer un planning des travaux devant permettre l'amélioration de ses fonctionnalités.

Pour ce qui est de la deuxième phase consistant en la mise en place d'un Credit Bureau, il y a lieu de relever que le projet n'a pas connu d'avancées majeures durant cette année compte tenu des problèmes de financement. Pour rappel, ce crédit bureau sera notamment caractérisé par l'enregistrement de tous les prêts, la collecte des données diverses (financières ou non financières), l'accès rapide en ligne par l'Internet, la sécurité et la protection des données en perspective de l'intégration des autres acteurs du secteur non financier tels que la REGIDESO, la SNEL, la poste et la téléphonie mobile.

En outre, il importe de noter avec satisfaction que la Loi organique n° 18/027 du 13 décembre 2018 portant organisation et fonctionnement de la BCC confère à l'Institut d'Emission les prérogatives d'agréer et de contrôler les personnes morales privées pouvant tenir et gérer des registres de crédit dans les conditions définies par la loi.

I.3.3. Migration des cadres comptables des établissements de crédit et des institutions de microfinance aux normes I.F.R.S (International Financial Reporting Standards) :

Le projet de migration des cadres comptables des établissements de crédit et institutions de microfinance vers le référentiel IFRS était en 2018 dans une phase de redynamisation compte tenu du ralentissement du rythme de la réforme observé au cours de deux dernières années.

C'est dans cette optique que le Centre Régional du Fonds Monétaire International pour l'Assistance Technique en Afrique Centrale, en sigle FMI/AFRITAC Centre a diligenté une mission d'appui technique à la Banque Centrale du Congo en vue (i) de procéder à une évaluation objective de l'état d'avancement de la réforme, (ii) de faire progresser le niveau de qualité des états financiers reportés à la Banque Centrale du Congo et (iii) de bâtir un cadre méthodologique d'analyse des états financiers remis par les banques en IFRS, afin de renforcer la capacité des contrôleurs sur pièces de la BCC à mettre en œuvre le contrôle des états IFRS.

Il ressort, après examen des états financiers IFRS en mode dégradé et évaluation des dispositifs IFRS implémentés dans les banques, ce qui suit :

- une évolution dans la préparation et la qualité des états financiers produits par rapport aux exercices précédents, malgré quelques incohérences notamment, le non-respect par les banques de la norme IFRS 7 et l'insuffisance des informations sur la gestion des risques ;
- dix (10) banques sur dix-sept (17) disposent des modules IFRS ;
- l'absence des comités dédiés actualisés après les départs enregistrés des membres présents à la création desdits comités sensés piloter le projet dans les différentes banques ;
- la non refonte des procédures opérationnelles (crédit, gestion des risques, comptable...) en vue de les conformer aux exigences de l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39, demeurant ainsi à ce jour comme un réel défi pour toutes les institutions.

CHAPITRE II

AGREMENTS ET ACTES CONFORMES

II.1. AGRÉMENT

II.1.1. Agrément des banques

Le nombre de banques agréées est passé de dix-huit (18) à dix-sept (17), au cours de l'exercice 2018, suite à la dissolution volontaire d'Alliance Bank. Ainsi, aucune banque n'a été agréée au cours de la période sous revue.

II.1.2. Autres Intermédiaires Financiers

La Banque Centrale du Congo a agréé au cours de l'exercice 2018 neuf (9) Messageries financières ayant leur siège à Kinshasa. Pour ce qui est des extensions et guichets, elle en a autorisé dix-neuf (19) pour l'ensemble de la République dont huit (08) unités pour la Ville Province de Kinshasa. Pour ce qui est des bureaux de change, le nombre est passé de 27 à 32 au cours de la période sous revue.

II.1.3. Commissaires aux comptes

Un commissaire aux comptes personne physique a été agréé et inscrit sur la liste ad hoc au cours de l'exercice 2018, faisant passer leur nombre de neuf (09) unités en 2017 à dix (10). En revanche, le nombre de commissaires aux comptes personnes morales est resté inchangé, soit onze (11).

II.1.4. Microfinance

Pour les ISFD le nombre est demeuré stable, soit 102, du fait de l'agrément d'une institution et du retrait d'agrément à une autre.

II.2. ACTES CONFORMES

L'Autorité de Régulation et de Contrôle a, conformément aux dispositions réglementaires en matière de gouvernement d'entreprise des établissements de crédit, approuvé la recomposition des Conseils d'Administration, Directions Générales et autres fonctions de direction de plusieurs banques par l'agrément de leurs animateurs respectifs. De même, elle a autorisé (i) le maintien de la licence et le changement de dénomination d'une banque et (ii) la modification et la coordination des statuts d'une autre.

En outre, la Banque Centrale du Congo a pris acte de la démission de certains dirigeants de banques.

CHAPITRE III

CONTROLE

III.1. CONTROLE PERMANENT

Toutes les institutions du secteur de la microfinance ont fait l'objet d'un suivi particulier en 2018, lequel a consisté principalement en l'amélioration de la transmission des situations périodiques, la mise en œuvre des recommandations issues des missions de contrôles sur place et l'analyse des états financiers ainsi qu'à la mise à jour des dossiers permanents.

En sus, la BCC a tenu cinquante-huit (58) réunions bilatérales avec les ISFD sur les faits saillants, la fiabilisation des données, la viabilité et la performance, le réseau d'exploitation, le personnel, les éléments de portée et les activités connexes telles que l'éducation financière.

Par ailleurs, un mécanisme particulier a été mis en place pour le suivi de certaines ISFD, particulièrement les institutions mutualistes, de manière à s'assurer de leur développement harmonieux au service de la population, consolidant et renforçant la confiance dans le secteur. Pour ce faire, elles ont bénéficié d'un appui aussi bien technique que financier et sont tenues de transmettre les rapports y afférents à l'Autorité de Régulation et de Contrôle. Au cours de l'exercice sous revue, trois (3) Coopératives d'Epargne et de Crédit ont bénéficié de ce mécanisme.

En ce qui concerne le contrôle permanent des banques, il sied de relever les efforts consentis par la BCC pour renforcer le processus de supervision classique d'essence rétrospective dite « supervision basée sur la conformité » avec la supervision basée sur les risques, réellement prospective. En effet, cette nouvelle approche qui est complémentaire à celle classique, s'appuie sur le profilage des risques des banques grâce notamment aux outils CAMELS et ORAP pour une meilleure allocation des ressources financières et humaines de contrôle.

Bien plus, la BCC a modulé sa surveillance sur pièces et sur place de manière renforcée en ciblant les banques d'importance systémiques opérant en RDC, ainsi que celles faisant l'objet d'un suivi dans le cadre d'un plan de redressement.

De même, avec le développement des services financiers numériques sur la place financière congolaise, le renforcement de la cyber-sécurité constitue un défi majeur pour la préservation de la stabilité de l'ensemble du système financier congolais. La Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers envisage d'intensifier durant les années à venir le contrôle du dispositif de gestion des cyber-risques au niveau de toutes les banques, y compris les établissements émetteurs de monnaie électronique.

III.2. CONTROLE SUR PLACE

III.2.1. Planification des missions de contrôle sur place

D'une manière générale, les missions de contrôle sur place des établissements assujettis sont organisées suivant un planning triennal ajustable suivant les conclusions des travaux du contrôle permanent axés sur les thèmes ci-après: la gouvernance, le portefeuille crédit, le contrôle interne, la conformité, la gestion des risques ainsi que le dispositif anti-blanchiment et financement du terrorisme.

Ce planning des missions est essentiellement axé sur le degré des risques décelés au terme d'analyses des états périodiques et autres informations transmis par les assujettis à l'Autorité de Régulation et de Contrôle.

Pour l'exercice 2018, les activités sur place ont démarré au cours du second semestre de l'exercice concerné en raison des contraintes budgétaires. Les missions de contrôle planifiées et non effectuées ont été reportées à l'exercice 2019.

Dans ce cadre, la priorité a été accordée aux institutions n'ayant pas fait l'objet de contrôle récemment et présentant des risques inhérents élevés, spécialement opérationnels et de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Il s'agit des établissements émetteurs de monnaie électronique, des établissements financiers spécialisés ainsi que des Institutions du Système Financier Décentralisé.

La situation des missions de contrôle sur place planifiées et réalisées durant l'année 2018 se présente comme suit :

Tableau 31 : Situation des missions planifiées et réalisées

INSTITUTIONS	Missions planifiées	Missions réalisées	Taux de réalisation
Banques	8	0	0 %
AIF	9	8	89 %
COOPEC et IMF	36	20	56 %
- Kinshasa	0	0	0 %
- Provinces	36	20	56 %
Total	53	28	53 %

Source : BCC/DSIF

Il ressort du tableau 31 ci-dessus que, durant la période sous revue, l'essentiel des contrôles sur place a concerné les Institutions du Système Financier Décentralisé en provinces. En effet, les contrôles sur place afférents à ces institutions ont représenté 56 % des prévisions de l'année 2018. En sus des missions planifiées, 3 missions de contrôle inopiné ont été effectuées auprès des ISFD de Kinshasa durant ledit exercice.

La répartition des missions sur place auprès des institutions de microfinance par type de contrôle en 2018 s'est déclinée comme suit :

Tableau 32 : Répartition des contrôles sur place des Institutions de Microfinance par type de contrôle

Type de contrôle	2018
Complet	5
Ciblé	15
Suivi	0
Total	20

Source : BCC/DSIF

Pour ce qui est des AIF, les neuf (09) missions de contrôle réalisées ont concerné la revue générale de leurs activités.

Par ailleurs, au cours du même exercice 2018, quelques actions spontanées de contrôle sur place ont été conduites auprès des banques et institutions de microfinance pour notamment recueillir des informations ou effectuer le suivi de la mise en œuvre des plans de redressement.

III.2.2. Exécution de contrôle sur place

III.2.2.1 Contrôle des Institutions du Système Financier Décentralisé

Le contrôle des Institutions du Système Financier Décentralisé a concerné les institutions de l'Ouest notamment du Kongo Central et d'une partie de l'Est de la République.

III.2.2.2 Contrôle des Sociétés Financières et des Institutions Financières Spécialisées

Au vu des résultats des analyses effectuées par le contrôle permanent, qui a décelé des faiblesses significatives dans la gestion des établissements de monnaie électronique, entre autres des déséquilibres financiers se traduisant par l'érosion totale des fonds propres, il a été observé que ces institutions étaient exposées à des risques majeurs. C'est dans ce cadre que tous les EME ont fait l'objet de contrôle.

Pour ce qui est des institutions financières spécialisées, cinq institutions ont été alignées pour la revue générale.

Quant à la revue des autres institutions financières spécialisées, elle a permis, d'une part, de comprendre la nature de leur gouvernance et d'examiner leurs situations financières et, d'autre part, de cerner le processus de fonctionnement employé en vue d'une révision de la réglementation y afférente.

Les différentes enquêtes réalisées ont été soit générales, thématiques ou axées sur le suivi de la mise en œuvre des injonctions adressées au terme des missions précédentes. En sus des contrôles planifiés, des contrôles spontanés ou ponctuels ont été réalisés au cours de l'exercice 2018.

III.2.3. Constats et mesures préconisées à l'issue des contrôles sur place

A. Constats relevés à l'issue des contrôles sur place

A.1. Au niveau des Institutions du Système Financier Décentralisé

Au terme de l'exécution des missions de contrôle des ISFD, il ressort que la situation financière d'un grand nombre de ces institutions est préoccupante et caractérisée notamment par (i) la non maîtrise des règles comptables de base, (ii) la non fiabilité des informations financières produites, (iii) l'érosion des fonds propres pour certaines institutions, (iv) la mauvaise gestion des crédits, de l'épargne et des encaisses ainsi que (v) l'inefficience du système de contrôle interne.

Ces faiblesses sont tributaires de la mauvaise gouvernance attestée par une gestion laxiste des dirigeants et gérants desdites structures, qui les exposent à des risques élevés pouvant hypothéquer leur pérennité si les mesures de redressement idoines ne sont pas prises.

A.2. Au niveau des Sociétés Financières et des Institutions Financières Spécialisées

Le modèle du Mobile Banking transformationnel exploité par ces entités n'est pas entièrement finalisé, car la séparation nette avec leur structure télécom détentrice de l'écosystème n'est pas évidente. Les différentes faiblesses décelées par domaine d'analyse, sont reprises succinctement ci-dessous :

(i) Au plan de la gouvernance

La gouvernance de la majorité des établissements de monnaie électronique contrôlés a été caractérisée par le non-respect des dispositions légales et réglementaires se traduisant notamment par :

- la déficience du management attestée par quelques irrégularités relevées dans le fonctionnement des organes dirigeants dont les nominations des dirigeants sans l'accord préalable de la BCC, la concentration des pouvoirs autour du Directeur des opérations, l'absence des administrateurs indépendants ;
- l'absence de séparation dans certaines opérations entre les établissements de monnaie électroniques et les sociétés de télécommunication, actionnaires majoritaires de ces derniers ;
- l'inexistence des dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité ;
- le manque de cartographie des risques ;
- l'absence des politiques et manuels opérationnels approuvés par l'organe délibérant ;
- l'absence d'un dispositif de LAB/FT adéquat ;

- l'absence dans certaines institutions des rapports des tests d'intrusion du système d'information, ce qui constitue un risque majeur de vulnérabilité du système et traduit le manque de volonté des dirigeants à pouvoir sécuriser le système informatique en vue de garantir la protection des données face à la cyber criminalité.

(ii) Aspects des Opérations

- la non automatisation du processus des allocations de monnaies virtuelles;
- l'incohérence des numéros de bordereau repris sur le fichier d'allocation avec ceux repris sur les extraits bancaires, mettant en cause la régularité et la fiabilité du processus de l'émission de la monnaie électronique;
- le processus des allocations et d'émission de la monnaie électronique est entachée d'irrégularités;
- l'absence des évidences pour la destruction de la monnaie électronique en ce qui concerne le montant des revenus mensuels.

(iii) Du point de vue financier

Les informations financières produites par lesdits établissements ont ressorti les faiblesses ci-après :

- la mauvaise tenue des réconciliations des comptes notamment le compte séquestre à l'actif et la valeur de la monnaie virtuelle au passif;
- l'absence de certification des états financiers;
- le non-respect du GCEC attesté par des imputations comptables inadéquates mettant en mal la qualité des informations publiées et la sincérité des états comptables produits;
- la non automatisation du processus des allocations de monnaies virtuelles.

A.3. Au niveau des institutions financières spécialisées

Les institutions financières spécialisées ne disposent pas d'un cadre comptable spécifique permettant un meilleur suivi au plan réglementaire et sont caractérisées, pour certaines d'entre elles, par un résultat d'exploitation structurellement déficitaire, spécialement celles relevant des entreprises du Portefeuille de l'Etat.

En outre, les faiblesses ci-dessous ont été relevées :

(i) Au niveau de la gouvernance :

- l'absence d'un Conseil d'Administration, en violation des dispositions de l'Instruction n°21 relative au gouvernement d'entreprise;
- l'absence d'un collège des Commissaires aux comptes qui puisse certifier les états financiers;

- l'absence d'un dispositif de contrôle interne et des manuels de procédures formalisés sur les différentes activités ;
- l'absence du comité d'audit, des fonctions en charge de gestion des risques, de contrôle permanent (contrôle sur pièces) et de la conformité en violation des textes réglementaires en la matière ;
- l'absence d'un plan de formation du personnel.

(ii) Au niveau de la gestion des crédits :

- le non-respect des dispositions réglementaires de l'Instruction n°16, modification 3, relative à la classification et au provisionnement des créances ;
- la mauvaise qualité du portefeuille crédit, attestée par l'octroi des crédits sans analyses approfondies et sans prise en compte de la capacité de remboursement du demandeur ainsi que l'absence d'une politique adéquate de recouvrement des créances ;
- l'insuffisance des effectifs du personnel dans certains secteurs d'activités.

(iii) Au niveau comptable :

- l'utilisation d'un logiciel inadéquat ne respectant pas la logique comptable ;
- la non production des états financiers sous prétexte d'un logiciel déficient ou en pleine implémentation.

B. Des mesures préconisées

A l'issue des différents contrôles sur place, la Banque Centrale du Congo a pris des mesures d'encadrement et d'assainissement en fonction du degré de faiblesses relevées au niveau des institutions visitées.

Ces mesures formulées sous forme de recommandations par la Banque Centrale du Congo ont été notifiées aux différentes institutions par voie des lettres de suite reprenant les conclusions des contrôles.

Ainsi, pour les Institutions du Système Financier Décentralisé, le déficit de gouvernance, la mauvaise qualité du portefeuille de crédit et la précarité de la situation financière sont demeurés les griefs communs de la plupart d'entre elles. De ce fait, les actions préconisées par l'Autorité de Contrôle ont conduit, pour certaines, à leur placement sous surveillance rapprochée et pour d'autres, à la révocation des dirigeants.

Aussi, la soumission des plans de redressement axés sur la résorption des faiblesses relevées lors des missions de contrôle a-t-elle été exigée.

S'agissant des Sociétés financières et Institutions financières spécialisées, les différentes missions ont recommandé ce qui suit :

- la mise en place des organes statutaires et leur fonctionnement effectif conformément aux textes légaux et réglementaires ainsi que statutaires;
- la mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat, des différents organes de contrôle notamment le Comité d'Audit, les fonctions de gestion des risques et de conformité;
- le strict respect de l'application de l'Instruction n° 16 modification 3 relative à la classification et au provisionnement des créances;
- la bonne tenue des dossiers des crédits et la systématisation des analyses approfondies desdits dossiers avant tout décaissement des fonds;
- le renforcement des services de recouvrement des créances en vue d'améliorer la qualité du portefeuille des crédits;
- la tenue d'une comptabilité régulière en utilisant un logiciel adéquat qui respecte tous les principes de base de la comptabilité et du GCEC.

III.3. SUIVI DES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER

III.3.1. Perspectives de stabilité financière à l'échelle internationale et au plan national

L'année 2018 a été marquée par des inquiétudes affichées sur les perspectives de la stabilité financière à l'échelle internationale, étant donné que, d'une part, les perspectives économiques mondiales continuent à présenter des indices mitigés qui pourraient occasionner la perte de vitesse et l'essoufflement de l'expansion économique mondiale et que, d'autre part, l'accumulation des facteurs de vulnérabilité ne cesse de s'accroître au regard de la persistance des risques à moyen terme qui pèsent sur la stabilité financière mondiale.

Au niveau national, nonobstant la décélération des activités économiques mondiales, l'économie congolaise a repris son expansion et la croissance économique s'est sensiblement améliorée, se fixant à 5,8 % en 2018 contre 3,7 % une année plus tôt, portée par la bonne tenue des cours des produits de base, essentiellement par la hausse du prix du cuivre et du cobalt. En sus, l'efficacité de la politique monétaire en 2018 a contribué à la maîtrise de l'inflation et du taux de change.

Cette reprise des activités économiques a été la source du regain des activités bancaires, attesté par l'amélioration de certains indicateurs clés du secteur éponyme, notamment (i) le bilan, avec une progression de 24,2 %, (ii) les prêts à la clientèle, qui ont enregistré un accroissement de 19,9 % et (iii) les dépôts de la clientèle, qui ont augmenté de 19,9 %.

III.3.2. Le degré de la résilience du secteur bancaire

Pour renforcer la résilience face aux menaces qui planent à l'échelle internationale, la Banque Centrale avait déjà pris l'option de renforcer le capital minimum, celui-ci passera de USD 30 millions à USD 50 millions en 2020.

Dans le même ordre d'idées, l'instruction n° 14 sur les normes prudentielles de gestion prévoit que chaque banque, en sus de la détention des fonds propres réglementaires, constitue un coussin de conservation des fonds propres qui est égal à 2,5 %, de leurs expositions aux risques pondérés. L'application est prévue en 2019, en raison de 0,75 % les deux premières années et 1 % à la troisième année échéant 2021.

Par ailleurs, la résilience à court terme qui, dans notre environnement, est mesuré par le ratio de liquidité globale, a toujours été efficiente, même pendant la période de la dernière crise. Toutefois, en termes de stabilité financière, ce ratio ne fournit pas assez de garanties pour assurer réellement la résilience à court terme du profil de risque de liquidité.

Il sied de rappeler que la dernière crise financière a, en partie, été amplifiée par l'interdépendance des établissements de crédit. Il va sans dire que les avoirs comme les engagements interbancaires et auprès des correspondants ne sont plus considérés comme de la liquidité de haute qualité pouvant assurer la résilience à court terme, étant donné la probabilité très élevée de risque de contagion.

III.3.3. Les secteurs institutionnels

Les secteurs institutionnels font partie des éléments clés d'une analyse macroprudentielle, étant donné le degré élevé de l'interaction entre lesdits secteurs et le système financier. Il sied de noter qu'ils sont tributaires des chocs économiques et des incertitudes susceptibles d'aggraver le risque de contrepartie, de nature à nuire à la stabilité du système financier.

C'est ainsi que l'endettement du secteur non financier est suivi de près pour éviter des surprises désagréables pouvant compromettre la stabilité financière.

En effet, pour analyser ces liens macrofinanciers, il est impérieux de recourir aux indicateurs de solidité des secteurs institutionnels qui sont influencés, d'une part, par les effets pervers induits sur l'économie réelle et, d'autre part, par le comportement du secteur financier qui fournit des services financiers à la contrepartie.

Toutefois, l'établissement des indicateurs de solidité financière des secteurs institutionnels pose encore des problèmes sérieux dans le contexte congolais.

III.3.3.1. Secteur des ménages

Les actions menées par le Gouvernement et la Banque Centrale dans le cadre de l'inclusion financière ont permis tant soit peu d'accroître l'accès du secteur des ménages aux services financiers. Il convient de noter que par rapport à la taille économique du pays, l'endettement des ménages auprès du secteur bancaire demeure faible de par son ratio Prêts/ PIB situé à 1,5 % en 2018.

Toutefois, les prêts aux ménages ont représenté 26,0 % de l'ensemble du portefeuille des prêts bancaires de la période. Ils se sont affichés à USD 676,14 millions en 2018 contre USD 577,03 millions en 2017, soit un accroissement de 17,2 %.

Il importe également de relever que ce secteur est trop exposé aux effets de volatilité du taux de change et de l'inflation, lesquels ont toujours occasionné la perte de pouvoir d'achat des ménages avec comme conséquence la réduction de leur capacité de remboursement et la montée de leur niveau de risque de défaillance.

Ce faisant, les banques de détails sont le plus souvent affectées comme cela a été le cas lors de la crise de 2016 et 2017. C'est pourquoi, le secteur des ménages doit être suivi de près étant donné qu'il peut amplifier le risque au sein du système financier national durant les périodes défavorables au regard de son poids dans le portefeuille des prêts.

III.3.3.2. Secteur des entreprises privées non financières

Bien que faible par rapport à la taille économique nationale avec un ratio prêts sectoriels/ PIB de 3,7 %, le plus grand volume des prêts accordés par le secteur bancaire est toujours orienté vers les entreprises privées non financières. Ces prêts ont enregistré une augmentation de 9,4 %, passant d'USD 1.385,60 millions en 2017 à USD 1.515,21 millions en 2018 et, ont représenté 57,2 % du portefeuille des prêts en 2018 contre 62,7 % en 2017.

Ainsi, étant donné que l'offre de crédit bancaire est en majeure partie orientée vers ce secteur, celui-ci est suivi de près parce qu'un repli marqué de la rentabilité dudit secteur peut être un signe précurseur de la fragilité du système financier¹.

III.3.3.3. Secteur public

Les prêts au secteur public se sont accrus de 61,8 %, passant de USD 248,14 millions en 2017 à USD 401,61 millions en 2018. Leur part dans l'ensemble des prêts octroyés à l'économie est de 15 %. Il serait plus indiqué au pouvoir public de se lancer dans l'émission des titres publics comme mode d'endettement pour éviter des emprunts coûteux pour ses besoins.

¹ FMI, Guide d'Etablissement des Indicateurs de Solidité Financière, 2006, P.161

Par ailleurs, étant donné le volume important d'arriérés intérieurs du secteur vis-à-vis de ses prestataires créanciers, le défaut de paiement à l'endroit de ces derniers est souvent source de dégradation des prêts garantis par l'Etat. Une banque de la place en a payé les frais jusqu'à sombrer dans les difficultés mettant en cause toute perspective de redressement.

III.3.4. Cadre de la politique macroprudentielle

Il a été démontré lors de la dernière crise financière internationale que ni le maintien de la stabilité du niveau général des prix ni la solidité financière individuelle d'une institution ne pouvaient suffire à garantir la stabilité financière. C'est ainsi que la Communauté Internationale avait jugé important que la stabilité financière puisse se doter de sa propre politique dite macroprudentielle.

Bien plus, les interconnexions directes et indirectes entre les acteurs financiers et ceux de l'économie réelle ainsi que les informations incomplètes y relatives engendrent toujours des externalités ou spirales négatives capables d'amplifier les chocs, source des crises bancaires et financières systémiques.

Il sied de rappeler que la politique macroprudentielle vise la stabilité du système financier dans son ensemble. Elle fait allusion aux mesures à prendre contre les externalités négatives qui résultent généralement du comportement d'établissements individuels et entraînent des effets de contagion du fait de l'interdépendance directe et indirecte entre les établissements financiers et la procyclicité inhérente au système financier.

L'efficacité d'une politique macroprudentielle est tributaire d'un recoupement d'informations aussi bien qualitatives que quantitatives, lesquelles informations doivent être basées sur, d'une part, les aspects normatifs en l'occurrence la réglementation et, d'autre part, les aspects non normatifs jugés nécessaires et pouvant contribuer à une bonne orientation de la politique macroprudentielle.

Selon la Banque Mondiale, l'interaction entre le secteur financier et l'économie réelle génère le risque de contrepartie qui, en sus des facteurs déclencheurs résultant des menaces aussi bien endogènes qu'exogènes, est souvent amplifiée à partir de :

- (i). la carence d'un bon nombre d'informations à exploiter sur les deux parties ;
- (ii). la réglementation inadaptée par rapport aux standards internationaux ne permettant pas de bien appréhender et évaluer les risques ;
- (iii). les écarts souvent observés entre la réglementation développée dans une juridiction et l'usage de cette dernière par les utilisateurs ;
- (iv). les insuffisances attestées des personnes dédiées à l'évaluation des différents risques ;

- (v). la surveillance quelque fois de mauvaise qualité lorsque les défaillances au niveau des quatre (4) points précités sont importantes.

Dans le contexte congolais, en dépit de l'adaptation de la réglementation financière aux standards internationaux par l'Institut d'Emission, certaines contraintes ont été éprouvées dans le développement du processus de mise en place d'une politique macroprudentielle liées à la carence d'un certain nombre d'informations à exploiter entre les acteurs financiers et ceux de l'économie réelle pour mieux prévenir les risques.

Ainsi, pour asseoir la politique macroprudentielle en RDC, la Banque Centrale, via sa Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers, a mené des investigations auprès des banques agréées de la place, afin de déceler les différents facteurs qui peuvent amplifier les risques au sein du système bancaire congolais et ce, dans l'optique de définir ses propres objectifs macroprudentiels, en sus de ceux déjà déterminés au plan international.

Il importe de relever que dans notre environnement, les menaces ont souvent été d'origine externe et les facteurs déclencheurs (menaces économiques) sont toujours identifiés et en constituent les indicateurs d'alerte, dont les effets doivent être appréhendés sur l'économie réelle, au travers de chaque secteur d'activité économique et chaque secteur institutionnel.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que les indicateurs économiques seuls ne peuvent permettre de mieux appréhender l'amplification du risque au sein du système financier. Le reflet des effets néfastes sur le comportement financier des agents de l'économie réelle ne peut être cerné que par les indicateurs de solidité financière.

Ainsi, ce n'est qu'à l'issue de l'enquête menée par la BCC sous forme d'un questionnaire adressé aux banques, qu'elle devrait s'enquérir de certaines informations sur le type d'indicateurs, en sus de ceux réglementés qu'utilisent ces institutions, pour apprécier le comportement financier de la contrepartie, disséminée dans les différents secteurs d'activités économiques et regroupée dans les secteurs institutionnels. Les informations ci-après étaient requises :

- la fréquence de transmission des états financiers intermédiaires de la contrepartie au secteur bancaire pour s'assurer du suivi du comportement financier des bénéficiaires des prêts bancaires ;
- le volume de revenus des ménages (agrégé) domiciliés auprès de chaque banque, pour ceux ayant bénéficié des prêts (en précisant la fréquence). Ces informations sont à concilier avec celles des prêts à ce secteur pour prévenir le risque que cette catégorie de la clientèle pourrait générer, en cas de perte de pouvoir d'achat des ménages, en vue d'éventuelles simulations ;

- le nombre de bénéficiaires des prêts couverts par des garanties de l'Etat, le volume de ces prêts et celui des prêts non performants. Il était question de recenser ce genre des prêts, en sus de ceux de la BIAC, pour des simulations probables;
- le nombre de demandes de rééchelonnement des prêts ou modification des clauses des contrats par la clientèle pour raison des difficultés éventuelles. Dans ce cas précis, le nombre communiqué par l'ensemble des banques a été insignifiant et en contraste avec le volume important des créances à surveiller, déclaré par ces dernières;
- le type d'indicateurs de solidité financière établi par les banques concernant le secteur d'entreprises non financières dans l'ensemble et par secteur d'activité économique ainsi que la fréquence de l'établissement de ces indicateurs. L'objectif poursuivi était de permettre à l'Autorité de Régulation et de Contrôle d'appréhender comment le risque peut s'amplifier au sein du système bancaire à la suite de la défaillance dudit secteur.

Ainsi, au regard de cette réalité, en dehors des indicateurs de solidité financière listés par les banques, aucune d'entre elle n'a pu démontrer l'établissement de ces indicateurs par secteur d'activité et par secteur institutionnel. D'où, la difficulté qu'a rencontrée la BCC de réunir toutes les informations requises par cette enquête.

Toutefois, il n'existe aucune exigence réglementaire en matière d'établissement de ces indicateurs mais, face aux menaces sur la stabilité financière, ces informations périodiques deviennent capitales pour chaque banque et pour la stabilité du système financier.

III^{ème} PARTIE :

AUTRES ACTIVITES

CHAPITRE I

ACTIVITES DE LA CENTRALE DES RISQUES

Soucieuse de la pérennisation du secteur financier, la Banque Centrale du Congo s'est, au courant de cette année, focalisée sur la maîtrise des risques bancaires matérialisée notamment dans le cas d'espèce par la recherche de l'amélioration de la qualité des informations transmises par le biais de l'appliquatif ISYS-CERI.

Au nombre des mesures prises à cet effet, il y a lieu de citer notamment le renvoi à l'expéditeur des correspondances des institutions financières demandant la mise à l'index des clients pour lesquels aucune information n'a été préalablement renseignée dans la base des données ISYS-CERI, d'une part, et les pénalités sont infligées aux banques qui n'ont pas respecté la formalité de renseignement préalable, d'autre part.

Il convient de rappeler, par ailleurs, que lesdites informations, incluent habituellement des renseignements généraux sur les emprunteurs, ceux de la solvabilité sur les dettes historiques ainsi que les remboursements et permettent aux institutions financières de prendre des décisions en connaissance de cause.

En dépit d'une légère augmentation aussi bien des emprunteurs que des crédits octroyés comparativement à l'année précédente, il sied d'indiquer que le nombre d'emprunteurs enregistrés dans la base ISYS-CERI demeure faible à la norme de 1.500.000 exigés par Doing Business. Aussi, le taux de collecte s'est-il fixé à 42,1% en 2018.

Ainsi, les statistiques d'archivage se présentent comme suit :

Tableau 33 : Evolution du nombre d'emprunteurs et des crédits déclarés dans l'appliquatif ISYS-CERI

Rubriques	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'emprunteurs	71 874	178 543	393 569	464 120	536 461	631 579
Nombre des crédits	48 494	120 171	259 287	305 438	362 243	426 571

Source : BCC/DSIF/ CERI

Par ailleurs, la Banque Centrale a, sur demande des institutions financières, procédé à la mise en demeure des 1 214 clients, à la mise en index des 755 clients et à la levée de la mise à l'index de 86 clients.

CHAPITRE II

PROCESSUS DE LIQUIDATION

Durant la période sous revue, la BCC n'a procédé à aucun retrait d'agrément ni à une mise en liquidation dans le secteur bancaire. Toutefois, les processus de liquidation déjà engagés se sont poursuivis pour les cinq (5) établissements bancaires ci-dessous :

1. **la Compagnie Bancaire de Commerce et de Crédit**, en sigle **COBAC**, dont la dissolution forcée avait été décidée en décembre 1998 par le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe sur requête de la Banque Centrale du Congo. Le Comité de Liquidation préposé au pilotage de ce processus a pratiquement évacué toutes les diligences à réaliser au terme du processus et notamment procédé au désintéressement des déposants, certains créanciers et tiers engagés dans cette banque dissoute ainsi qu'au règlement du volet social vis-à-vis des anciens travailleurs. La clôture définitive de la liquidation reste conditionnée au paiement par l'Etat congolais de sa dette vis-à-vis de la COBAC en liquidation pour avoir réquisitionné le bâtiment de l'ancien siège social de cet établissement ;
2. **l'Union des Banques Congolaises**, en sigle **UBC**, laquelle a fait l'objet d'une dissolution volontaire déclenchée en juin 2006 par l'Etat Congolais, actionnaire majoritaire ayant opté à l'époque au transfert du potentiel utile de cet établissement de crédit à la banque Congolaise, en sigle B.C sarl et la mise en liquidation de la mauvaise Banque restée constituée des actifs et passifs toxiques. A ce jour, la non disponibilisation par le Gouvernement des moyens financiers handicape l'avancement du processus et retarde, par conséquent la clôture de ce dossier de liquidation volontaire ;
3. **la Banque Congolaise**, en sigle **B.C sarl**, mise en dissolution forcée en janvier 2011 sur décision de la Banque Centrale du Congo après avoir épuisé toutes les tentatives de résolution de la crise ayant sévi au sein de cette banque visant son redressement et la relance de ses activités. Le liquidateur ayant réussi à récupérer auprès de l'Etat Congolais une partie du patrimoine immobilier de la banque dissoute, réquisitionné par ce dernier, a pu marquer des avancées significatives au terme du processus en procédant en mai 2018 au désintéressement des petits déposants, dont les avoirs sont inférieurs ou égaux à l'équivalent de USD 250.000. Il est attendu le recouvrement des créances auprès des débiteurs de la Banque liquidée, particulièrement auprès de l'Etat congolais, pour finaliser le désintéressement des gros déposants et autres créanciers, avant de procéder à la clôture du processus de liquidation de la B.C sarl ;

4. **La Cruche Banque**, en sigle **L.C.B sarl**, à laquelle la Banque Centrale du Congo avait notifié en octobre 2013 le retrait d'agrément et la mise en dissolution forcée. Les dirigeants de cette banque, bénéficiant des appuis politiques, ont contesté la décision de l'Autorité de Régulation et de Contrôle et engagé une liquidation volontaire de la LCB sarl en violation de la Loi. Selon les échos qui parviennent à la Banque Centrale du Congo, le processus de liquidation semble avancer avec le remboursement des déposants et des créanciers ainsi que le règlement des droits sociaux aux anciens travailleurs de la LCB sarl dissoute, sur base des ressources dégagées de la vente des bâtiments ayant abrité les anciennes agences de cette banque liquidée ;
5. **La First International Bank**, en sigle **FIBank RDC s.a**, mise en dissolution forcée en juin 2017 par la Banque Centrale du Congo qui avait résolu la cession du potentiel utile de cet établissement à l'AFRILAND FIRST BANK CD s.a et la liquidation des actifs et passifs toxiques. Le processus de dissolution est très avancé mais rencontre quelques contraintes au niveau du recouvrement des créances auprès des débiteurs de la banque en liquidation, constitués en majeure partie des entités étatiques. Le liquidateur table sur les ressources financières de ce recouvrement pour assurer l'apurement du passif de la liquidation restant au travers du paiement d'une partie des droits sociaux des ex-agents de la banque liquidée et le désintéressement des créanciers et autres tiers envers lesquels la banque dissoute est redevable. Une fois cette étape franchie, il ne restera plus que la clôture du processus dans la sérénité.

S'agissant des Institutions du Système Financier Décentralisé, il a été procédé à la fois (i) au retrait d'agrément d'une IMF aux équilibres fondamentaux complètement rompus et sans aucune perspective de redressement, (ii) à la poursuite des opérations de liquidation pour les structures mises en dissolution forcée ou volontaire et (iii) à la clôture de la liquidation pour les institutions dont toutes les étapes du processus étaient couvertes par le liquidateur.

CHAPITRE III

PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE ET COOPERATION INTERNATIONALE

III.1. MESURES DE PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIERE

La Banque Centrale du Congo prend une part active, aux côtés notamment du Gouvernement et des partenaires au développement, dans l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, dont la mise en œuvre pourrait booster le niveau de l'inclusion financière en RDC.

Par ailleurs, elle poursuit son élan, en ce qui la concerne, avec des actions visant l'amélioration de l'accès aux services et produits financiers à un très grand nombre de la population congolaise.

Lesdites actions, menées dans le cadre des piliers de l'inclusion financière, à savoir : (i) l'éducation financière, (ii) la protection des consommateurs des services financiers, (iii) le développement des infrastructures et (iv) la réglementation qui implique la surveillance prudentielle et celle de la conduite du marché, peuvent se résumer comme suit :

(i) l'Education Financière :

Bien que dans l'attente de son adoption par le Conseil des Ministres du Gouvernement congolais en vue d'une appropriation formelle, certaines actions qui cadrent avec le Programme National d'Education Financière, PNEF en sigle, un outil de référence et fédérateur en matière de culture financière, ont été réalisées au courant de l'exercice sous revue.

Il y a lieu de citer notamment :

- la validation des guides d'enseignants et des manuels d'élèves par les instances du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire ;
- la mise sous format imprimable des guides d'enseignants et des manuels d'élèves en vue de permettre une impression à grande échelle ;
- l'organisation de neuf (9) formations, à travers le pays, en faveur principalement des formateurs, des multiplicateurs et des journalistes. Ces formations ont connu la participation d'au moins (quatre cent quatorze) 414 personnes, dont quarante-sept (47) formateurs et trois cent dix-neuf (319) multiplicateurs ;
- le développement en format radio des spots, magazines et feuillets en quatre (4) langues nationales, la diffusion de ces derniers et l'organisation des émissions interactives dans huit (8) provinces ;

- le développement des films de dessins animés de courte durée sur les quatre (4) thématiques du PNEF, à savoir le budget, l'épargne, le crédit et les négociations financières ;
- la poursuite de la diffusion de la boîte à outils notamment à travers la page facebook du PNEF.

En outre, la Banque Centrale du Congo a poursuivi la promotion de l'éducation financière à travers l'organisation de la troisième édition de la Semaine Mondiale de l'Argent (SMA) et la huitième édition de la Journée Internationale de l'Epargne (JIE), organisées respectivement en mars et octobre 2018. Ces deux événements périodiques relatifs à l'amélioration de la culture financière ciblent essentiellement les écoliers. Cependant, d'autres catégories notamment la femme et la jeunesse sont également visées par la JIE.

(ii) l'élaboration des projets des textes réglementaires relatifs à la protection des consommateurs des services financiers :

L'asymétrie de l'information entre les Etablissements de Crédit et leur clientèle demeure un blocage pour améliorer la confiance des consommateurs envers les institutions financières et, par ricochet, augmenter le nombre de la population ayant accès aux services financiers.

A cet effet, la Banque Centrale du Congo a, suivant un processus participatif ayant bénéficié du concours des associations professionnelles tant des fournisseurs de crédit que des consommateurs ainsi que des partenaires au développement, finalisé l'élaboration de la première série des textes sur la protection des consommateurs des services financiers en RDC.

Ces textes prêts pour la publication portent sur :

- les services bancaires offerts à titre gratuit ;
- la fixation du Taux Effectif Global ;
- la gestion des plaintes de la clientèle ;
- la publication des conditions des banques.

Par ailleurs, il importe de renseigner que l'Autorité de Régulation et de Contrôle poursuivra l'élaboration de la réglementation sur la protection des consommateurs des services financiers, laquelle portera notamment sur la prévention du surendettement, la concurrence et la confidentialité des données personnelles.

(iii) l'amélioration des infrastructures financières :

La série de réformes engagées en vue de la promotion d'un environnement propice au déroulement harmonieux des activités des institutions financières et de l'amélioration de l'offre des services financiers à un plus grand nombre de personnes s'est poursuivie en RDC.

En effet, la Loi n°18/019 du 09 juillet 2018 relative aux Systèmes de Paiement et de Règlement-titres qui vise à faciliter la circulation de la monnaie, les paiements entre établissements financiers et les transferts de fonds en vue d'assurer leur bonne fin et la baisse des coûts de transaction, s'avère un élément important afin d'accompagner la digitalisation des services financiers.

En outre, il sied d'indiquer que d'autres réformes sont essentielles pour l'amélioration des infrastructures financières en RDC. Il s'agit notamment de la modernisation de la Centrale des Risques et la mise en place d'un Fonds de Garantie de Dépôts.

(iv) Le renforcement de la réglementation

Le cadre réglementaire mis en place par la BCC en vue d'accélérer et de booster l'accès aux services financiers en contournant les problèmes d'infrastructures routières et énergétiques, prend en compte les spécificités des services financiers numériques, à travers notamment la publication des instructions sur l'émission de monnaie électronique et les activités des agents bancaires.

Pour ce qui est de l'instruction relative à l'émission de monnaie électronique, une révision est en cours en vue de l'adapter principalement aux évolutions actuelles.

En ce qui concerne le niveau de l'inclusion financière atteint en RDC, le nombre des comptes a légèrement diminué de 1,1 % suite à la baisse des comptes ouverts auprès des établissements de monnaie électronique. Toutefois, les comptes actifs de ces institutions, représentant 26,4 % des comptes des EME, ont augmenté de 74,6 %.

Tableau 34 : Evolution du nombre de comptes ouverts

CATEGORIE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018
BANQUES	2 203 857	2 925 446	3 911 387	4 541 700	16,11%
INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	1 851 044	1 901 022	1 931 438	2 098 859	8,67%
ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE	12 098 515	14 170 631	22 580 845	21 484 055	-4,86%
Dont actifs	1 770 884	1 947 550	3 251 461	5 676 203	74,57%
TOTAL	16 153 416	18 997 099	28 423 670	28 124 614	-1,05%

Source : BCC/DSIF

III.2. COOPERATION INTERNATIONALE

L'Autorité de Régulation et de Contrôle a poursuivi durant la période sous examen les relations de coopération internationale dans le domaine de la supervision des intermédiaires financiers qui se sont traduites par la participation des délégués de la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers à plusieurs conférences, fora, séminaires et ateliers comme suit :

- les activités en marge de la célébration du 40^{ième} anniversaire d'AFRACA à Nairobi au Kenya ;
- l'atelier sur l'identité numérique pour les citoyens de la SADC à Maputo au Mozambique ;
- la conférence organisée par la South African Reserve Bank sur la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme à Johannesburg en Afrique du Sud ;
- l'atelier sur l'apprentissage mixte-protection des consommateurs de services financiers organisé par AFI en Arménie ;
- le séminaire inter-régional sur la supervision du risque de crédit selon les normes internationales et l'approche basée sur les risques organisé par Afritac Centre et Ouest à Dakar au Sénégal ;
- la 17^{ème} réunion organisée par AFI sur la digitalisation des services financiers et la 10^{ème} sur le financement des PME à Amman en Jordanie ;
- la 35^{ème} réunion des Hauts Fonctionnaires de ESAAMLG comme membre invité à Arusha ;
- l'atelier organisé par AFI en collaboration avec la Banque Nationale de Cambodge sur la stratégie d'inclusion financière à Phnom Penh ;
- le forum mondial sur les politiques d'inclusion financière organisé par GPF à Sotchi en Russie ;
- le congrès de la confédération internationale sur le crédit agricole à Berne en Suisse ;
- le séminaire organisé par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et la Réserve Fédéral pour les superviseurs des banques centrales des économies émergentes à Washington aux Etats Unis d'Amérique ;
- l'atelier organisé par AFI et la Banque Al Maghrib sur les innovations de la finance digitale à Rabat au Maroc.

